

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNÈRES DE LUCHON

Liste des délibérations affichée le : 18/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur Eric AZEMAR, maire, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le quatre avril deux mille vingt-trois conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

M. le maire procède à l'appel.

Etaient présents : M. Eric AZEMAR, maire, M. Gilles TONIOLO, Mme Catherine DERACHE, Mme Sabine CAZES, M. Michel LERAY, Adjoint au Maire.

Mme Michèle BOY, Mme Françoise BRUNET LACOUÉ, M. Gilbert TORRES, M. Pierre FOURCADET, M. Jean-Christophe GIMENEZ, Mme Marilyne MIETTE, M. Gérard SUBERCAZE, Mme Michèle CAU, M. Louis FERRE, Mme Françoise de SABRAN. Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Claude LACOMBE, ayant donné procuration à M. Eric AZEMAR.

Mme Audrey CONAN, ayant donné procuration à Mme Michèle BOY.

M. John PALACIN, ayant donné procuration à M. Gérard SUBERCAZE.

M. Olivier PERUSSEAU, ayant donné procuration à M. Pierre FOURCADET.

Absents : 0.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Un secrétaire a été désigné, Mme Marilyne MIETTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

M. le maire rappelle les procurations.

M. Claude LACOMBE, ayant donné procuration à M. Eric AZEMAR.

Mme Audrey CONAN, ayant donné procuration à Mme Michèle BOY.

M. John PALACIN, ayant donné procuration à M. Gérard SUBERCAZE.

M. Olivier PERUSSEAU, ayant donné procuration à M. Pierre FOURCADET.

M. le maire indique le report de deux délibérations :

- la délibération n°46 qui concerne l'adhésion au CNAS

- et la délibération n°51 concernant la convention de l'occupation du domaine public avec la société OGEU.

Il ajoute que le point 58 concernant le maintien de la destination hôtelière en cas de cession immobilière est supprimé.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023.

M. SUBERCAZE revient sur la page 2 où il souhaite que soit ajoutée la mention « à tort » dans la réponse du maire relative à la mission d'accompagnement (IRH).

M. le maire indique que ce sera ajouté.

M. SUBERCAZE indique que concernant la délibération relative à la subvention exceptionnelle au centre équestre, cela a reçu un vote favorable de sa part ainsi que de M. PALACIN (page 9), dans l'intérêt des Luchonnais et des Luchonnaises et à condition que soit précisé dans la délibération qu'une analyse serait menée.

M. le maire indique qu'il a été précisé lors de la séance que cela serait inclus dans le cahier des charges.

M. SUBERCAZE demande que soit ajouté, en page 10, pour la présentation de la délibération « Choix du mode de gestion du service public d'eau potable », le bloc de présentation de cette même délibération qui figurait dans le procès-verbal du 13 février 2023.

M. le maire indique que ce sera ajouté.

M. SUBERCAZE souhaite rappeler à l'assemblée que suite aux deux délibérations relatives à la DSP eau et assainissement approuvées en séance du 23 mars 2023, il a saisi le Sous-Préfet et qu'à ce jour, il n'a pas de réponse.

Il indique que dès le lendemain, il saisira le Préfet de Région avec copie à la DGRF.

Vote du procès-verbal : 1 abstention (M. FERRE n'ayant pas assisté à la séance).

Affaires centre équestre

Affaires financières :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERS-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : CENTRE EQUESTRE

Résultats budgétaires de l'exercice

12010 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	55 000,00	182 737,00	237 737,00
Titres de recette émis (b)		154 181,81	154 181,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		154 181,81	154 181,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	55 000,00	182 737,00	237 737,00
Mandats émis (f)	35 662,00	96 292,58	131 954,58
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	35 662,00	96 292,58	131 954,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		57 889,23	22 227,23
(h - d) Déficit	35 662,00		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERS-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : CENTRE EQUESTRE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CENTRE EQUESTRE					
Investissement			-35 662,00		-35 662,00
Fonctionnement			57 889,23		57 889,23
Sous-Total			22 227,23		22 227,23
TOTAL III			22 227,23		22 227,23
TOTAL I + II + III			22 227,23		22 227,23

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du centre équestre du 11/04/2023.

M. le maire propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

M. le maire rappelle que le compte de gestion est établi par Madame la trésorière chaque année.

M. FERRE indique qu'il ne dispose pas des comptes de gestion.

M. le maire répond que ce sont des documents qui comportent de nombreuses pages (150 environ). Il rappelle que comme indiqué lors d'une précédente séance, ils peuvent être consultés facilement sur demande.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), 0 voix contre, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	96 292,58	G	154 181,81	G-A 57 889,23
	Section d'investissement	B	35 662,00	H	0,00	H-B -35 662,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=	131 954,58	G=	154 181,81	-G-P 22 227,23
		A+B+C+D		G+H+I+J		

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	96 292,58	= G+I+K	154 181,81	57 889,23
	Section d'investissement	= B+D+F	35 662,00	= H+J+L	0,00	-35 662,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	131 954,58	= G+H+I+J+K+L	154 181,81	22 227,23

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 22 227.23 €.

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente pas de reste à réaliser en section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie centre équestre du 11/04/2023.

M. FERRE remarque qu'une subvention d'équilibre de 50 000 € a été versée, alors que les élus ont voté deux subventions, une de 50 000 € et une de 60 000 €.

M. le maire précise que ce compte administratif concerne sept mois.

M. FERRE conclut que les recettes réelles du centre équestre s'élèvent à 38 000 € et estime que cela est très faible. Il déplore le fait que cette situation coûte énormément aux contribuables luchonnais.

M. le maire explique que l'objectif est de changer de mode de gestion. En attendant ce changement de prise en charge des résultats et de la gestion, la commune propose de soutenir le centre équestre.

M. FERRE se demande comment une société privée peut le reprendre, étant donné le déficit.

M. le maire précise que les modèles économiques envisageables par le privé ne sont pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui, d'où la raison pour laquelle des sociétés privées s'intéressent à l'avenir du centre équestre.

M. TONIOLO remarque que la genèse de la DSP est rappelée à chaque conseil...

M. FERRE indique que contrairement à ce qui a été dit auparavant, la DSP devait être travaillée et que des pistes avaient été trouvées. La DSP devait coûter 15 000 € à la ville.

M. TONIOLO précise que cette DSP a été signée avec les anciens moniteurs du centre équestre.

M. FERRE souligne que des propos concernant des fraudes ont été évoqués et que cela ne prenait pas le travail en cours en compte.

M. TONIOLO explique que le problème est que la liste ne comportait qu'un seul « client » et que M. le maire et lui-même ont été sommés de ne pas signer la DSP.

M. FERRE conteste les propos de M TONIOLO en précisant que le coût du modèle est passé de 10 000 € à 15 000 €.

M. le maire précise qu'il a eu l'instruction de complètement arrêter ce dossier et que cela correspond à ce qui a été effectué.

M. TONIOLO précise que la commune a fait appel à l'inspection de la répression des fraudes.

M. FERRE indique que l'inspection de la répression des fraudes a suivi ce dossier.

M. SUBERCAZE pense que le futur délégataire n'investira pas dans les travaux et que cela obligera la ville à prendre les coûts en charge, sachant qu'ils n'ont pas encore été déterminés. Il précise que le maire a indiqué que le délégataire serait en capacité de réaliser l'ensemble de ces travaux.

M. TONIOLO explique que le centre est exactement dans le même état que celui dans lequel il était lorsque M. le maire a été élu. Il ne pense pas que le centre ait subi une dégradation particulière.

M. SUBERCAZE estime qu'il est urgent d'avoir un état financier et technique de la situation et qu'il est difficile pour le délégataire de s'en sortir avec un déficit, un faible chiffre d'affaires et le coût des travaux.

Il est favorable à la recherche de solutions pour remettre le centre équestre à niveau. Il ajoute qu'il est possible de demander l'appui des services techniques de la ville et également de demander des subventions.

M. FERRE invite le maire et les adjoints au maire à regarder les comptes administratifs des années précédentes pour voir le niveau des investissements qui ont été réalisés au niveau du centre équestre lorsqu'il a été repris par une association.

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint) propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 0 abstention et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE) approuve le compte administratif 2022 du budget annexe centre équestre.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget annexe du centre équestre qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à **-35 662** euros qu'il convient de reporter (D/001)

- Ce compte administratif ne présentant pas de restes à réaliser,
- Le besoin de financement est de **35 662 euros** qu'il convient d'affecter à la réserve d'investissement (R/1068) ;
- Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à **57 889.23 euros** déduction faite de la couverture du besoin de financement de 35 662 euros, l'excédent de **22 227.23 euros** sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie centre équestre du 11/04/2023.

M. le maire propose aux élus, après délibération, d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, approuve l'affectation des résultats 2022 du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2023.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire, expose le projet de budget primitif 2023 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	68 737,00	0,00	201 208,60	201 208,60	201 208,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 000,00	0,00	133 119,23	133 119,23	133 119,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		163 737,00	0,00	334 327,83	334 327,83	334 327,83
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		163 737,00	0,00	356 327,83	356 327,83	356 327,83
023	Virement à la section d'investissement (6)	19 000,00		8 172,00	8 172,00	8 172,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		21 828,00	21 828,00	21 828,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		19 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		182 737,00	0,00	386 327,83	386 327,83	386 327,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 386 327,83

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	116 667,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		116 667,00	0,00	104 100,00	104 100,00	104 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	260 000,60	260 000,60	260 000,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		116 667,00	0,00	364 100,60	364 100,60	364 100,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		116 667,00	0,00	364 100,60	364 100,60	364 100,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 22 227,23

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 386 327,83

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	19 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	19 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	19 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	35 662,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 662,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	35 662,00	35 662,00	35 662,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	35 662,00	35 662,00	35 662,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	35 662,00	35 662,00	35 662,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	19 000,00		8 172,00	8 172,00	8 172,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		21 828,00	21 828,00	21 828,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	19 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL	19 000,00	0,00	65 662,00	65 662,00	65 662,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 662,00
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	386 327,83	364 100,60
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 227,23
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	386 327,83	386 327,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 000,00	65 662,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 35 662,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	65 662,00	65 662,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	451 989,83	451 989,83

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie centre équestre du 11/04/2023.

M. le maire propose l'adoption du budget primitif 2023 comme présenté en séance.

M. le maire indique que les recettes s'élèvent à 250 000 € et que l'estimation des recettes est de 84 000 € pour l'année 2023.

M. SUBERCAZE s'enquiert des éléments qui constituent les recettes.

M. le maire répond qu'il s'agit de l'ensemble des prestations.

M. SUBERCAZE pense que cela devrait être présenté aux conseillers municipaux. Il rapporte que certains dysfonctionnements ont été observés au centre équestre et qu'ils ont une incidence sur les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il ajoute qu'il adressera un rapport aux membres du conseil municipal sur ce point.

M. FERRE remarque que les recettes sont à 33 000 € sur six mois et qu'elles sont à 84 000 € sur 12 mois. Il conclut que l'augmentation est assez conséquente.

La DAF (Directrice des Affaires Financières) répond que cela correspond à ce qui a été décidé par le conseil d'exploitation et que comptablement, cela a été basé sur ce qui a été réalisé.

M. SUBERCAZE estime que le fonctionnement du centre équestre est archaïque et que cela explique aussi pourquoi les recettes sont faibles.

M. le maire indique que l'ouverture d'un emploi saisonnier d'accompagnateur de tourisme équestre fait partie du développement du centre équestre.

M. FERRE ajoute que certaines personnes ont fait savoir qu'elles ne voulaient plus travailler dans des conditions difficiles.

M. TONIOLO indique que l'entreprise a atteint son rythme de croisière, sachant qu'elle a perdu la moitié de son chiffre d'affaires. Les 30 % sont envisageables étant donné son chiffre d'affaires.

M. FERRE pense que cela est étonnant considérant son mode de fonctionnement.

M. le maire explique que telle est la raison pour laquelle l'amélioration de la gestion du centre est à travailler avant de passer en DSP.

M. SUBERCAZE ajoute qu'il ne sait pas quel est le niveau de recettes actuel par rapport au prévisionnel. Il estime que cela devrait être clair au niveau du conseil.

M. FERRE indique qu'il émet des doutes concernant les recettes prévues et qu'il s'interroge sur la sincérité du budget qui a été présenté.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante décide, par 15 voix pour, 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN), et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE) :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe du centre équestre 2023 comme présenté en séance.

Affaires ressources humaines :

5. OUVERTURE D'UN EMPLOI SAISONNIER A LA REGIE CENTRE EQUESTRE DE LUCHON.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire informe l'assemblée délibérante qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie du centre équestre de Luchon, il convient de procéder à l'ouverture d'un emploi saisonnier suivant :

1 accompagnateur de tourisme équestre (ATE) à temps complet.
Du 01/07 au 31/08/2023.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie centre équestre du 11/04/2023.
Vu l'avis favorable du CST du 11/04/2023.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et de lui donner l'autorisation de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et donne l'autorisation à monsieur le maire de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

AFFAIRES GOLF

Affaires financières

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE GOLF 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

N° CHIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC. BAGNERES-DE-LUXEM

ETABLISSEMENT : GOLF

Résultats budgétaires de l'exercice

11000 - GOLF

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 000,00	275 000,00	305 000,00
Titres de recette émis (b)		101 910,94	101 910,94
Réductions de titres (c)		41,67	41,67
Recettes nettes (d = b - c)		101 869,27	101 869,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 000,00	275 000,00	305 000,00
Mandats émis (f)	14 289,30	60 576,67	74 866,57
Annulations de mandats (g)	6 650,00	1 467,71	8 117,71
Dépenses nettes (h = f - g)	7 639,30	59 108,96	66 748,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42 760,31	42 760,31
(h - d) Déficit	7 639,30		7 639,30

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11000 - GOLF

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial GOLF					
Investissement			-7 639,90		-7 639,90
Fonctionnement			42 760,31		42 760,31
Sous-Total			35 120,41		35 120,41
TOTAL III			35 120,41		35 120,41
TOTAL I + II + III			35 120,41		35 120,41

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du golf du 11/04/2023.

M. le maire propose aux élus de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

M. le maire indique que la section fonctionnement affiche un résultat excédentaire de 42 760 € et un résultat déficitaire de 7 639 € en section investissement.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE) DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2022. **Rapporteur : M. le maire.**

M. le maire énonce,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	59 108,96	G	101 869,27	G-A	42 760,31
	Section d'investissement	B	7 639,90	H	0,00	H-B	-7 639,90

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		=	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	66 748,86	Q=	101 869,27	=Q-P	35 120,41
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)							
Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00		
Section d'investissement		F	0,00	L	0,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	59 108,96	= G+I+K	101 869,27	42 760,31	
	Section d'investissement	= B+D+F	7 639,90	= H+J+L	0,00	-7 639,90	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	66 748,86	= G+H+I+J+K+L	101 869,27	35 120,41	

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 35 120.41 €.

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente pas de reste à réaliser en section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Golf du 11/04/2023.

M. le maire indique qu'au cumul, l'excédent d'exploitation est de 35 120 €.

M. TONIOLO ajoute que durant le premier trimestre de l'année, les entrées de trésorerie sont nombreuses : du 1^{er} janvier au 31 mars, les recettes s'élèvent à 78 000 €.

Mme CAU estime que les recettes sont moindres par rapport aux années précédentes.

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint) propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe golf 2022.

8. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE GOLF 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget annexe du golf qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à **-7 639.90 euros** qu'il convient de reporter (D/001)
- Ce compte administratif ne présentant pas de restes à réaliser,
- Le besoin de financement est de **7 639.90 euros** qu'il convient d'affecter à la réserve d'investissement (R/1068) ;
- Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à **42 760.31 euros**, déduction faite de la couverture du besoin de financement de 7 639.90^e, l'excédent de **35 120.41 euros** sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie golf du 11/04/2023.

M. le maire propose aux élus, après délibération, d'approuver l'affectation du résultat du budget annexe golf 2022 tel que présenté en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE) et 0 voix contre, approuve d'approuver l'affectation du résultat du budget annexe golf 2022 tel que présenté en séance.

9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2023.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire expose le projet de budget primitif 2023 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	70 000,00	0,00	164 400,00	0,00	164 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 000,00	0,00	236 900,00	0,00	236 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		245 000,00	0,00	401 300,00	0,00	401 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		245 000,00	0,00	421 800,00	0,00	421 800,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	44 333,00		96 100,00	0,00	96 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		800,00	0,00	800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		44 333,00		96 900,00	0,00	96 900,00
TOTAL		289 333,00	0,00	518 700,00	0,00	518 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 700,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	174 500,00	0,00	265 100,00	0,00	265 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	479,59	0,00	479,59
Total des recettes de gestion des services		174 500,00	0,00	285 579,59	0,00	285 579,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	198 000,00	0,00	198 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		174 500,00	0,00	483 579,59	0,00	483 579,59
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		174 500,00	0,00	483 579,59	0,00	483 579,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	35 120,41
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 700,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	91 900,00	0,00	91 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	122 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	122 333,00	0,00	91 900,00	0,00	91 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	122 333,00	0,00	96 900,00	0,00	96 900,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	122 333,00	0,00	96 900,00	0,00	96 900,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	7 639,90
---	--	-----------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 539,90
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	78 000,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
021	Virement de la section d'exploitation (4)	44 333,00		96 100,00	0,00	96 100,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		800,00	0,00	800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	44 333,00		96 900,00	0,00	96 900,00
	TOTAL	122 333,00	0,00	104 539,90	0,00	104 539,90

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 539,90
---	---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	518 700,00	483 579,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 35 120,41
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	518 700,00	518 700,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	96 900,00	104 539,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 639,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	104 539,90	104 539,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	623 239,90	623 239,90

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie golf du 11/04/2023.

M. le maire propose l'adoption du budget primitif 2023 comme présenté en séance.

M. SUBERCAZE s'enquiert de la stratégie associée à ce budget visant à une amélioration par rapport à l'organisation précédente.

M. le maire répond qu'un investissement d'une trentaine de milliers d'euros et le développement d'une compétition plus ambitieuse que celle qui a été menée jusqu'à présent en termes de revenus financiers sont prévus. Les compétitions seront plus attractives et plus nombreuses.

M. FERRE demande si le matériel, qui a un coût conséquent, sera changé l'année prochaine.

M. TONIOLO répond que cela a déjà été effectué et que le golf est passé au programme « zéro phyto ».

M. SUBERCAZE pense qu'il serait préférable d'accompagner ce budget d'une note explicative concernant la stratégie pour que les conseillers puissent effectuer des propositions complémentaires.

M. FERRE ajoute que cela fait partie du débat d'orientation budgétaire organisé avant le vote du budget.

M. le maire répond que cela a été effectué l'année dernière.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE) :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe du golf 2023 comme présenté en séance.

10. TARIFS 2023 DU GOLF.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle aux élus que les tarifs 2023 du golf ont été votés lors de la séance du conseil municipal en date du 13 février 2023, mais de nouveaux tarifs ne figurent pas sur la grille tarifaire.

De nouveaux produits seront mis en vente à la boutique, le forfait curiste a été modifié.

La régie reprend cette année la gestion des licences et l'école de golf des enfants, de nouveaux tarifs doivent donc être votés.

Un changement du mode de paiement au niveau du practice va être mis en place avec le remplacement du lecteur ce qui va nécessiter la mise en place de nouveaux tarifs.

L'ensemble des tarifs est détaillé ci-après :

Boutique :

- Filet de balles d'occasion 25 €
- Serviette de golf 19 €

Green-fee : forfait curiste ou accompagnant curiste : 250 € pour les 3 semaines.

Cotisation mensuelle individuelle : 94 €

Cotisation mensuelle couple : 148 €

Licence FFG : personnel de golf : 23 €

Ecole de golf : d'avril à novembre : 225 € cours le mercredi après-midi et 1 samedi sur 2.
150 € cours 1 samedi sur 2.

Practice : carte rechargeable à l'unité : 3€

Directement au point de vente (machine) : 1 seau 20 balles : 2€ et 1 seau 40 balles : 3 €

Recharge de 5 seaux 13 €

Recharge de 10 seaux 24 €

Recharge de 20 seaux 40 €

Les autres tarifs restent inchangés.

M. SUBERCAZE demande si ces tarifs sont supérieurs à ceux de l'année précédente.

M. TONIOLO le confirme.

M. SUBERCAZE s'enquiert du nombre d'adhérents au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023 et demande si cela a progressé.

M. le maire répond qu'en termes de chiffre d'affaires, cela a progressé et que cela se traduit par une augmentation du nombre d'adhérents.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie golf du 11/04/2023.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs du golf selon les modalités exposées en séance.

Affaires ressources humaines :

11. OUVERTURE DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS A LA REGIE DU GOLF DE LUCHON.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire informe l'assemblée délibérante qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie du golf de Luchon, il convient de procéder à l'ouverture des 2 emplois saisonniers suivants :

2 agents administratifs accueil-régie à temps complet.

1 agent du 20/06 au 31/08/2023

1 agent du 01/08 au 31/08/2023.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie golf de Luchon du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du CST du 11/04/2023.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'ouverture des 2 emplois saisonniers selon les modalités exposées en séance et de lui donner l'autorisation de signer les contrats correspondants et tous documents afférents.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'ouverture des 2 emplois saisonniers selon les modalités exposées en séance et autorise le maire à signer les contrats correspondants et tous documents afférents.

Affaires Ehpad ERA CASO

Affaires financières :

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD ERA CASO 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

État B2-1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERES-DE-LOCHON

ETABLISSEMENT : ENPAD ERA CASO -

RESULTATS

50000 - ENPAD ERA CASO -

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification	2 885 982,72	2 932 899,41
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et participations	2 218,43	1 881,89
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	2,15	0,31
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 888 203,20	2 934 781,41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-842,41	-572,50
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		-3 217,42
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'autres approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	366 243,45	355 693,56
Services extérieurs et autres	229 923,63	182 817,14
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	17 507,79	25 733,39
- autres	11 556,00	30 638,00
Charges de personnel		
- salaires et traitements	1 533 521,85	1 482 838,90
- charges sociales	585 056,77	617 269,77
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations	142 464,33	126 551,90
- dotations aux dépréciations sur actif circulant	3 095,55	36 500,00
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	5,22	6 143,30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 938 531,88	2 879 595,54
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-50 328,68	55 185,87

État B2-1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERES-DE-LOCHON

ETABLISSEMENT : ENPAD ERA CASO -

RESULTATS

50000 - ENPAD ERA CASO -

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	3,75	
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	3,75	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 046,96	15 729,10
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	24 046,96	15 729,10
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-24 043,21	-15 729,10
3- RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-74 371,89	39 376,77

RESULTATS

S2000 - EHPAD ERA CASO -

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant	3,54	5,08
- exercices antérieurs	2 154,00	
Sur opérations en capital	1 873,90	1 873,90
Règles sur dépréciations et provisions		
- reprises sur les provisions réglementées		
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	4 040,54	1 878,98
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant	1 597,00	1 432,41
- exercices antérieurs	6 431,36	17 713,47
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 028,36	19 145,87
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-3 987,42	-17 266,89
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 892 247,89	2 936 580,39
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 970 607,20	2 914 470,51
RESULTAT DE L'EXERCICE (5-6)	-78 359,31	22 109,88

Considérant l'exactitude des opérations

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 11/04/2023.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) ET DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU BUDGET ANNEXE EHPAD ERA CASO 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

Compte Administratif 2022,

310785332 Code FINESS	EHPAD ERA CASO Ehpad Era Caso	CA EHP	2022 ESMS
--------------------------	----------------------------------	-----------	--------------

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Dépendance		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
Total	191 379,00 €	8 268,00 €	1 526 650,00 €	1 457 133,81 €	678 975,00 €	494 701,28 €	346 420,00 €	1 013 582,14 €	2 983 685,23 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	410 473,00 €	349 131,46 €	37 730,00 €	34 736,31 €	49 130,00 €	28 334,05 €	412 235,45 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	5 172,34 €	911 020,00 €	851 536,42 €	639 636,00 €	425 492,34 €	841 221,00 €	959 207,95 €	2 241 379,65 €
018 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	8 000,00 €	3 095,66 €	305 157,00 €	296 465,93 €	1 600,00 €	4 438,43 €	59 130,00 €	28 040,14 €	338 670,13 €
021 Résultat prévisionnel	183 379,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Dépendance		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
Total	0,00 €	350,00 €	1 500 550,00 €	1 275 562,63 €	423 417,00 €	338 330,00 €	1 388 498,00 €	1 231 083,21 €	2 905 325,82 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	350,00 €	1 472 471,00 €	1 280 116,35 €	422 417,00 €	337 438,39 €	1 385 438,00 €	1 229 957,59 €	2 885 982,72 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	22 205,00 €	11 432,30 €	1 000,00 €	800,00 €	3 000,00 €	2 696,82 €	15 298,51 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	5 874,00 €	4 044,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 044,80 €

SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Dépendance		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
TOTAL DEPENSES	181 378,00 €	8 286,30 €	1 528 858,30 €	1 467 133,81 €	878 675,00 €	494 731,28 €	846 421,00 €	1 013 982,14 €	2 983 685,23 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	410 473,30 €	348 101,49 €	37 780,00 €	34 780,01 €	46 100,00 €	33 334,05 €	412 235,45 €
60011 Eau et assainissement	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	7 810,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 810,26 €
60012 Energie, électricité	0,00 €	0,00 €	59 000,00 €	34 129,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 129,29 €
60013 Chauffage	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €	49 288,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 288,60 €
60021 Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	697,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	697,46 €
60022 Produits d'entretien	0,00 €	0,00 €	19 728,00 €	19 221,54 €	6 740,00 €	6 524,57 €	0,00 €	0,00 €	21 746,08 €
60023 Fournitures d'atelier	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	9 795,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 795,32 €
60024 Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €	4 284,00 €	5 299,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 299,48 €
60025 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	518,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	518,08 €
600261 Protections, produits absorbants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	18 479,21 €	0,00 €	0,00 €	18 479,21 €
600266 Autres fournitures hôtelières	0,00 €	0,00 €	4 750,00 €	6 699,57 €	2 040,00 €	12,00 €	0,00 €	0,00 €	6 711,57 €
6003 Alimentation	0,00 €	0,00 €	189 000,00 €	176 499,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	176 499,47 €
6008 Fournitures médicales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 500,00 €	27 076,43 €	27 076,43 €
6009 Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	3 750,00 €	12 113,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	429,50 €	12 543,24 €
6201 Maçons	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	828,12 €	828,12 €
6207 Réceptifs	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €	1 445,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 445,92 €
6208 Frais d'affranchissements	0,00 €	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6202 Frais de télécommunication	0,00 €	0,00 €	5 100,00 €	4 623,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 623,79 €
6203 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	21 250,00 €	22 829,74 €	9 000,00 €	9 784,13 €	0,00 €	0,00 €	32 613,87 €
6209 Autres	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	3 189,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 189,28 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	5 172,34 €	811 020,00 €	851 538,42 €	636 695,00 €	426 482,94 €	841 221,00 €	869 207,66 €	2 241 379,65 €
62110 Personnel médical et paramédical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 860,00 €	0,00 €	19 340,00 €	0,00 €	0,00 €
62116 Autres personnels	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6216 Autres personnels extérieurs	0,00 €	4 794,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 965,14 €	0,00 €	57 599,16 €	66 249,64 €
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 717,69 €	0,00 €	1 263,96 €	0,00 €	3 768,73 €	6 841,84 €
6334 Cotisations au centre national de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 659,07 €	0,00 €	4 142,84 €	0,00 €	7 863,94 €	20 685,85 €
64111 Rémunération principale	0,00 €	0,00 €	767 020,00 €	762 927,58 €	626 235,00 €	134 498,03 €	813 881,00 €	179 410,56 €	672 336,14 €
641104 Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	642,49 €	0,00 €	390,00 €	0,00 €	666,60 €	1 700,00 €
641108 Autres indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 599,28 €	0,00 €	14 026,85 €	0,00 €	17 465,45 €	80 085,50 €
64131 Rémunération accessoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177 189,54 €	0,00 €	151 746,07 €	0,00 €	467 506,15 €	786 420,75 €
641304 Personnel non tit. sur empl. perm. - Indemnité infla	0,00 €	0,00 €	0,00 €	290,00 €	0,00 €	613,00 €	0,00 €	1 210,00 €	2 100,00 €
64174 Apprentis - Indemnité inflation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 297,66 €	0,00 €	3 512,32 €	4 809,98 €
64178 Apprentis - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,20 €	0,00 €	513,79 €	733,99 €
64511 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 195,02 €	0,00 €	67 222,37 €	0,00 €	142 906,67 €	294 524,26 €
64513 Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 901,19 €	0,00 €	7 622,10 €	0,00 €	19 514,00 €	39 437,29 €
64514 Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 968,90 €	0,00 €	6 400,96 €	0,00 €	19 756,96 €	32 126,82 €
64515 Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 074,44 €	0,00 €	36 253,81 €	0,00 €	44 082,66 €	181 410,71 €
64520 Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 178,00 €	0,00 €	423,46 €	0,00 €	513,54 €	2 116,00 €
6479 Médecine au travail	0,00 €	379,00 €	3 000,00 €	3 436,90 €	1 500,00 €	1 116,78 €	2 500,00 €	2 426,23 €	6 369,20 €
64794 Œuvres sociales	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	23 825,48 €	4 000,00 €	4 063,31 €	6 300,00 €	4 996,70 €	32 875,49 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	8 000,00 €	3 065,96 €	308 167,00 €	296 466,80 €	1 600,00 €	4 436,43 €	58 100,00 €	29 040,14 €	330 070,13 €
6102 Crédit-bail mobilier	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61031 Informatique	0,00 €	0,00 €	4 492,00 €	2 050,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 050,51 €
61037 Matériel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €	15 546,24 €	15 546,24 €
61038 Autres locations mobilières	0,00 €	0,00 €	1 420,00 €	1 411,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 411,20 €
61031 Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	12 840,00 €	9 825,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 825,32 €
61031 Matériel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4,47 €	4,47 €
61038 Autres matériels et outillages	0,00 €	0,00 €	19 100,00 €	15 563,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 563,89 €
61501 Informatique	0,00 €	0,00 €	19 380,00 €	17 676,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 676,69 €
61502 Matériel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 100,00 €	5 696,24 €	5 696,24 €
61506 Autres	0,00 €	0,00 €	19 180,00 €	9 278,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 029,60 €	9 307,24 €
6161 Multirisques	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	3 916,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 916,18 €
6163 Assurance transport	0,00 €	0,00 €	680,00 €	1 007,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 007,63 €
6165 Responsabilité civile	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €	3 578,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 578,21 €
6167 Assurances capitalisées "titulaires"	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	15 307,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 307,96 €
6182 Documentation générale et technique	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	1 322,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	252,29 €	1 575,25 €
6184 Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	9 092,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	1 962,00 €	11 057,00 €
623 Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	6 549,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 549,89 €
63512 Taxes foncières	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	21 556,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 556,00 €
6583 Autres	0,00 €	0,11 €	15,00 €	5,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5,22 €
6719 Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €	24 046,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 046,96 €
6719 Autres charges exceptionnelles sur opérations de ce	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 597,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 597,00 €
673 Titres annuels (sur exercices antérieurs)	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 377,86 €	1 000,00 €	4 063,50 €	0,00 €	0,00 €	6 441,36 €
69111 Immobilisations incorporeelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 044,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 044,00 €
69112 Immobilisations corporeelles	0,00 €	0,00 €	139 700,00 €	139 694,10 €	600,00 €	384,93 €	3 000,00 €	1 351,00 €	141 420,03 €
6917 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	5 000,00 €	3 095,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 095,95 €
031 Résultat prévisionnel	153 378,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
031 Résultat prévisionnel	153 378,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Dépendance		Soins		Total Réalisé
	Alloqué	Réalisé	Alloqué	Réalisé	Alloqué	Réalisé	Alloqué	Réalisé	
TOTAL RECETTES	0.00 €	360.00 €	1 500 560.00 €	1 275 962.63 €	423 417.00 €	398 330.09 €	1 368 456.00 €	1 231 083.21 €	2 905 325.92 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	360.00 €	1 472 471.00 €	1 260 116.05 €	422 417.00 €	397 430.09 €	1 368 456.00 €	1 228 087.59 €	2 885 962.72 €
735111 EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 185 456.00 €	1 228 087.59 €	1 230 087.59 €
7351128 EHPAD et PUV-AM-Autres financements complém	0.00 €	0.00 €	94 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
7352121 EHPAD et PUV-Dépt-Dept ou forfait global-Dépt-Hé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 462.00 €	230 481.96 €	0.00 €	0.00 €	230 481.96 €
7352291 EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hé	0.00 €	0.00 €	259 770.00 €	176 679.54 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	176 679.54 €
7352282 EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dép	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 400.00 €	26 367.24 €	0.00 €	0.00 €	26 367.24 €
735311 EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarif jour so	0.00 €	0.00 €	1 092 336.00 €	1 058 341.51 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 058 341.51 €
73532 EHPAD-Usager-Part dépendance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	127 535.00 €	140 550.69 €	0.00 €	0.00 €	140 550.69 €
73561 EHPAD - Produits à la charge de la CAF	0.00 €	0.00 €	25 200.00 €	19 661.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 661.00 €
73568 EHPAD-Autres produits à la charge d'autres finance	0.00 €	360.00 €	1 165.00 €	3 233.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 593.00 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	22 205.00 €	11 402.99 €	1 000.00 €	900.00 €	3 000.00 €	2 695.62 €	15 298.61 €
6091 Rabais, remises, ristournes sur achats stockés de m	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6096 Rabais, remises, ristournes sur achats non stockés d	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 391.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 391.02 €
6097 Rabais, remises, ristournes obtenues sur achat de m	0.00 €	0.00 €	900.00 €	842.41 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	842.41 €
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel no	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €	4 118.36 €	1 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €	307.46 €	4 926.46 €
6429 Remboursements sur rémunérations du personnel m	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218.14 €	218.14 €
6430 Remboursements sur charges de sécurité sociale et	0.00 €	0.00 €	0.00 €	930.00 €	0.00 €	900.00 €	0.00 €	1 970.00 €	3 800.00 €
7365 Prestations délivrées aux usagers, accompagnants e	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
7366 Autres produits d'activités annexes	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
722 Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
744 FCTVA	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €	2 248.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 248.43 €
7568 Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	5.00 €	2.05 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2.05 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissable	0.00 €	0.00 €	5 574.00 €	4 044.69 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 044.69 €
781 Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3.75 €
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de pest	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	3.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3.04 €
773 Mandats annulés (sur exerc. antér.) ou obtenus déchéa	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	2 164.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 164.00 €
777 Quote part des subventions d'investissement virées au	0.00 €	0.00 €	1 874.00 €	1 873.90 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 873.90 €

310785332 Code FINESS	EHPAD ERA CASO Ehpad Era Caso	CA EHP	2022 ESMS
--------------------------	----------------------------------	-----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
Total	294 885,00 €	71 137,02 €	311 790,00 €	88 763,68 €	98 475,00 €	4 142,38 €	164 043,08 €
021 Titre 1 : Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	92 018,78 €	82 018,79 €	0,00 €	0,00 €	82 018,76 €
022 Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	0,00 €	71 137,02 €	202 172,24 €	6 748,89 €	98 475,00 €	4 142,38 €	82 026,33 €
028 Titre 3 : Autres emplois	0,00 €	0,00 €	17 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
032 CAF	294 885,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
Total	294 885,00 €	17 748,41 €	311 790,00 €	37 951,68 €	98 475,00 €	0,00 €	55 700,01 €
027 Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	0,00 €	17 388,41 €	30 500,00 €	32 481,68 €	0,00 €	0,00 €	50 340,01 €
028 Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	281 290,00 €	5 000,00 €	98 475,00 €	0,00 €	5 000,00 €
029 Titres 3 : Autres ressources	0,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	360,00 €
030 Apport ou prélèvement sur le FDR	294 885,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

310785332 Code FINESS	EHPAD ERA CASO Ehpad Era Caso	CA EHP	2022 ESMS
--------------------------	----------------------------------	-----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
TOTAL DEPENSES	294 805.00 €	71 137.82 €	311 790.00 €	88 763.89 €	98 475.00 €	4 142.38 €	164 043.09 €
021 Titre 1 : Remboursement des dettes financières	0.00 €	0.00 €	92 016.78 €	82 016.78 €	0.00 €	0.00 €	82 016.78 €
1841 Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	74 016.78 €	74 016.78 €	0.00 €	0.00 €	74 016.78 €
186 Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
022 Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immo	0.00 €	71 137.82 €	202 173.24 €	8 748.63 €	98 475.00 €	4 142.38 €	82 026.33 €
2001 Frais d'études	0.00 €	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 120.00 €
206 Concessions et droits similaires, brevets, licences	0.00 €	5 324.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 324.40 €
2135 Install. générales-agencements-amenagements	0.00 €	42 424.01 €	188 373.24 €	0.00 €	92 475.00 €	0.00 €	42 424.01 €
2153 Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	415.97 €	0.00 €	0.00 €	415.97 €
2154 Matériel et outillage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	12 015.96 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 015.96 €
2184 Mobilier	0.00 €	1 173.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 173.60 €
2189 Autres immobilisations corporelles	0.00 €	7 079.05 €	12 000.00 €	6 030.96 €	0.00 €	4 142.38 €	17 252.34 €
275 Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
026 Titre 3 : Autres emplois	0.00 €	0.00 €	17 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13188 Subv. d'équip. transf. - Autres subventions	0.00 €	0.00 €	17 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
032 CAF	294 805.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
032 CAF	294 805.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Hébergement		Soins		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	
TOTAL RECETTES	294 805.00 €	17 748.41 €	311 790.00 €	37 961.80 €	98 475.00 €	0.00 €	55 700.01 €
027 Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	0.00 €	17 388.41 €	30 600.00 €	32 951.80 €	0.00 €	0.00 €	50 340.01 €
10022 Fonds de compensation de la TVA	0.00 €	0.00 €	30 600.00 €	32 951.80 €	0.00 €	0.00 €	32 951.80 €
1311 Subv. d'équip. transf. - Etat	0.00 €	17 388.41 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 388.41 €
026 Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0.00 €	0.00 €	281 290.00 €	5 000.00 €	98 475.00 €	0.00 €	5 000.00 €
1841 Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	263 290.00 €	0.00 €	98 475.00 €	0.00 €	0.00 €
186 Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
029 Titres 3 : Autres ressources	0.00 €	360.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	360.00 €
275 Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	360.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	360.00 €
033 Apport ou prélèvement sur le FDR	294 805.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
033 Apport ou prélèvement sur le FDR	294 805.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Etat Réalisé des Dépenses et Recettes 2022

Présentation des charges :		Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalisé Exercice 2022		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
 GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
ACHATS									
601602	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
603									
606	Achats non stockés de matières et fournitures	357 431,97 €	365 253,00 €		80 000,00 €	445 253,00 €	369 534,47 €	-75 718,53 €	-17,0%
607	Achats de marchandises	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
SERVICES EXTERIEURS									
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que n°242)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6242	Transports d'usagers	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
625	Déplacements, missions et réceptions	2 892,07 €	9 100,00 €			9 100,00 €	2 274,04 €	-6 825,96 €	-75,0%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 875,65 €	5 150,00 €			5 150,00 €	4 623,79 €	-526,21 €	-10,2%
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	30 123,63 €	30 350,00 €			30 350,00 €	32 613,67 €	2 263,67 €	7,5%
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6287	Divers - Remboursements de frais et autres	2 387,44 €	4 500,00 €			4 500,00 €	3 189,26 €	-1 310,72 €	-29,1%
6288									
TOTAL GROUPE I		387 710,96 €	414 353,00 €	0,00 €	80 000,00 €	494 353,00 €	412 235,45 €	-82 117,55 €	-16,6%
 GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL									
		Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalisé Exercice 2022		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	27 249,62 €	43 200,00 €			43 200,00 €	66 349,64 €	23 148,64 €	53,6%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	221,05 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres)	25 733,39 €				0,00 €	27 507,79 €	27 507,79 €	0,0%
641	Rémunérations du personnel non médical	1 504 886,57 €	1 987 136,00 €		220 000,00 €	2 207 136,00 €	1 558 666,45 €	-648 469,55 €	-29,4%
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	576 453,09 €				0,00 €	549 615,08 €	549 615,08 €	0,0%
646	Personnes handicapées	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
647	Autres charges sociales	40 816,68 €	41 500,00 €			41 500,00 €	39 241,69 €	-2 258,31 €	-5,4%
648	Autres charges de personnel	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE II		2 175 360,40 €	2 071 836,00 €	0,00 €	220 000,00 €	2 291 836,00 €	2 241 379,65 €	-50 456,35 €	-2,2%

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalisé Exercice 2022			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
612	Redevances de crédit-bail	2 539,19 €	10 000,00 €		10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	-100,0%	
613	Locations	10 930,64 €	30 912,00 €		30 912,00 €	19 007,95 €	-11 904,05 €	-38,5%	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
615	Entretien et réparations	70 319,79 €	62 600,00 €	29 000,00 €	91 600,00 €	59 272,95 €	-33 327,05 €	-36,4%	
616	Primes d'assurances	20 430,22 €	17 200,00 €		17 200,00 €	24 409,98 €	7 029,98 €	41,2%	
617	Etudes et recherches	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
618	Divers	8 602,69 €	15 750,00 €		15 750,00 €	12 633,25 €	-3 116,75 €	-19,8%	
623	Information, publications, relations publiques	4 236,75 €	2 500,00 €		2 500,00 €	6 549,88 €	4 049,88 €	162,0%	
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	10 630,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €	31 556,00 €	19 556,00 €	163,0%	
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et	161,37 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 675,79 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
657	Subventions	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
658	Charges diverses de gestion courante	306,14 €	15,00 €		15,00 €	5,22 €	-9,78 €	-65,2%	
CHARGES FINANCIERES									
66	Charges financières	15 729,10 €	20 400,00 €	17 100,00 €	37 500,00 €	24 046,96 €	-13 453,04 €	-36,1%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 432,40 €			0,00 €	1 597,00 €	1 597,00 €	0,0%	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	17 713,47 €	4 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €	6 431,36 €	-668,64 €	-9,4%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS									
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et	126 551,90 €	143 300,00 €		143 300,00 €	142 464,03 €	-835,97 €	-0,6%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	36 500,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	3 095,55 €	-1 904,45 €	-38,1%	
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
689	Reports en fonds dédiés (sauf c6892 et c6895) (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE III		369 775,65 €	310 757,00 €	0,00 €	54 100,00 €	372 857,00 €	330 070,13 €	-42 786,87 €	-11,5%
TOTAL DES CHARGES		2 932 847,01 €	2 804 946,00 €	0,00 €	364 100,00 €	3 159 046,00 €	2 983 685,23 €	-175 360,77 €	-5,6%
EXCEDENT REALISE		22 109,88 €	153 379,00 €	0,00 €	0,00 €	153 379,00 €	0,00 €	-153 379,00 €	-100,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL ANNEXE		2 954 956,89 €	2 958 325,00 €	0,00 €	364 100,00 €	3 312 425,00 €	2 983 685,23 €	-328 739,77 €	-9,9%

Présentation des produits :		Budget Exercice 2022				Réalisé Exercice 2022			
		Réalisations Exercice 2021	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION									
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c731224 et c731213)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
731224	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c731224 et c731213)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
731213	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c731224 et c731213)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c733222)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
733222	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c733222)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,0%	
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 254 862,67 €	1 255 358,00 €	254 100,00 €	1 509 458,00 €	1 228 087,59 €	-281 370,41 €	-18,6%	
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	465 053,03 €	424 652,00 €	100 000,00 €	524 652,00 €	574 309,62 €	49 657,62 €	9,5%	
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 184 999,51 €	1 219 671,30 €		1 219 671,30 €	1 058 341,51 €	-161 329,79 €	-13,2%	
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	26 884,00 €	26 365,00 €		26 365,00 €	25 244,00 €	-1 121,00 €	-4,3%	
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE I		2 932 899,41 €	2 926 246,00 €	0,00 €	3 284 100,00 €	2 885 982,72 €	-398 117,28 €	-12,0%	
GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c70821, 70822 et 70823)	0,00 €	8 600,00 €		8 600,00 €	0,00 €	-8 600,00 €	-100,0%	
70821	Forfaits journaliers	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
71	Production stockée	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
72	Production immobilisée	0,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	-100,0%	
74	Subventions d'exploitation et participations	1 801,69 €	2 200,00 €		2 200,00 €	2 216,43 €	18,43 €	0,8%	
75	Autres produits de gestion courante	0,31 €	5,00 €		5,00 €	2,05 €	-2,95 €	-59,0%	
803	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
809	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	5 528,83 €	3 900,00 €		3 900,00 €	4 133,43 €	233,43 €	6,0%	
819	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
829	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
8419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	12 047,67 €	6 500,00 €		6 500,00 €	4 926,46 €	-1 573,54 €	-24,2%	
8429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €			0,00 €	218,14 €	218,14 €	0,0%	
8439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
8459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €			0,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	0,0%	
8979	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
8989	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE II		20 478,50 €	26 205,00 €	0,00 €	26 205,00 €	15 290,51 €	-10 914,49 €	-41,6%	

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalise Exercice 2022			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
76	Produits financiers	0,00 €			0,00 €		3,75 €	0,0%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €		-996,96 €	-99,7%	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance	0,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €		-636,00 €	-21,2%	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €					0,00 €	0,0%	
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de	1 873,90 €	1 874,00 €		1 874,00 €		-0,10 €	0,0%	
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	
AUTRES PRODUITS									
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7825	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
79	Transferts de charges	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE III		1 878,90 €	5 874,00 €	0,00 €	0,00 €	5 874,00 €	4 044,69 €	-1 829,31 €	-31,1%
TOTAL DES PRODUITS		2 954 966,89 €	2 958 325,00 €	0,00 €	354 100,00 €	3 312 425,00 €	2 905 325,92 €	-407 099,08 €	-12,3%
DEFICIT REALISE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 359,31 €	78 359,31 €	0,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE		2 954 966,89 €	2 958 325,00 €	0,00 €	354 100,00 €	3 312 425,00 €	2 983 685,23 €	-328 739,77 €	-9,9%

Ratios	Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalise Exercice 2022	
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalizations	Ecart réalisations / réalisations /
Marge brute d'exploitation	218 157,77 €				340 305,00 €	95 230,90 €	
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	2 934 701,41 €				3 296 151,00 €	2 888 203,20 €	
Taux de marge brute	7,43%				10,32%	3,30%	
Résultat net	22 109,88 €				153 379,00 €	-78 359,31 €	
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	2 936 500,39 €				3 302 025,00 €	2 892 247,89 €	
Taux de résultat	0,75%				4,64%	-2,71%	

310785332 Code FINESS	EHPAD ERA CASO Ehpad Era Caso	CA EHP	2022 ESMS
--------------------------	----------------------------------	-----------	--------------

Tableaux récapitulatifs de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Ehpad Era Caso		164 043,09 €			55 700,01 €	
Total général		164 043,09 €			55 700,01 €	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Ehpad Era Caso	3 312 425,00 €	2 983 685,23 €	-328 739,77 €	3 312 425,00 €	2 905 325,92 €	-407 099,08 €
Total général	3 312 425,00 €	2 983 685,23 €	-328 739,77 €	3 312 425,00 €	2 905 325,92 €	-407 099,08 €

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 310785332		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	135 866,98 €		135 866,98 €
		Déficit (sans signe "*")		214 226,29 €	214 226,29 €

Le résultat comptable de l'exercice 2022 est déficitaire de 78 359.31 euros qui s'articule comme suit :

- La section soins et dépendance est excédentaire de 135 866.98 euros ;
- La section hébergement est déficitaire de 214 226.29 euros.

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente pas de reste à réaliser en section d'investissement.

Mme CAU demande s'il existe une liste d'attente.

Mme CAZES le confirme et ajoute que les résidents du canton sont privilégiés.

M. FERRE s'enquiert du statut de l'EHPAD.

M. le maire indique que son statut va bientôt changer.

Mme CAZES répond que l'établissement Era Caso doit être rattaché sur le budget du CCAS à partir du 1^{er} janvier 2024.

M. le maire ajoute que fusionner le CCAS avec la maison de retraite territoriale est une obligation légale.

M. FERRE demande si cela a une incidence sur l'établissement Era Caso.

Mme CAZES répond que cela a une incidence sur la mairie car les employés seront rattachés exclusivement au CCAS. La mairie est aidée dans ce dossier par les services de l'ARS et du centre de gestion.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

Considérant que l'état du Réalisé des Dépenses et Recettes de 2022 est concordant avec le compte administratif et le compte de gestion,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad Era Caso du 11/04/2023.

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint) propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), propose aux financeurs le compte administratif 2022 du budget annexe ehpad ERA CASO selon les modalités exposées en séance.

14. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD ERA CASO 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget annexe ehpad era caso ;

Considérant le Code de l'action sociale et des familles et des obligations afférentes,

M. le maire, présente à l'assemblée délibérante la proposition de l'affectation du résultat pour l'année 2022 concernant l'Ehpad ERA CASO qui va être soumise aux financeurs (Conseil départemental 31 et ARS) :

ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")					
1. Détermination et affectation des résultats :					
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)			EHPAD 310705332		Total
N° de compte	Compte	Soins et dépendance	Hébergement		
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	135 066,98 €		135 066,98 €
		Déficit (sans signe "-")		214 226,29 €	214 226,29 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	135 066,98 €	-214 226,29 €	-78 359,31 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	135 066,98 €		135 066,98 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		214 226,29 €	214 226,29 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")				0,00 €	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			135 066,98 €	-214 226,29 €	-78 359,31 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

Le résultat comptable de l'exercice 2022 est déficitaire de 78 359.31 euros qui s'articule comme suit :

- La section soins et dépendance est excédentaire de 135 866.98€ ;
- La section hébergement est déficitaire de 214 226.29 euros.

Il est proposé l'affectation suivante :

- La section soins et dépendance : solde créditeur de 135 866.98 euros affecté au 110 : report à nouveau créditeur ;
- La section hébergement : solde déficitaire de 214 226.29 euros affecté au 119 : report à nouveau débiteur.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 11/04/2023.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), propose aux financeurs l'affectation des résultats 2022 du budget annexe Ehpad ERA CASO selon les modalités exposées en séance.

15. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL HEBERGEMENT DU BUDGET ANNEXE EHPAD ERA CASO 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Conformément aux articles R.314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a adressé, le 17 mars 2023, la proposition relative à la tarification 2023 de la section hébergement pour l'établissement ERA CASO, qui est établie de la manière suivante :

TARIFICATION HEBERGEMENT 2023

Etablissement habilité à l'aide sociale : : EHPAD ERA CASO à MONTAUBAN DE LUCHON

Gestionnaire : Mairie de Bagnères de Luchon

Statut : Public

Convention tripartite : 01/12/2008

ACTIVITE

Nombre de places autorisées : 65

Nombre de places installées : 65

Logements : 62 chambres dont 59 à 1 lit et 3 à 2 lits

Activité théorique	Moyenne réalisée N-2/N-3/N-4	Réalisée 2021	Retenue 2022	Proposée 2023	Retenue 2023	Ecart Retenue/ proposé
23 725 journées						
HEBERGEMENT -Nb journées	22 766	22 845	22 895	0	22 766	22 766
Taux d'occupation	96 %	96 %	97 %		96 %	

PERSONNEL

*(personnel salarié + extérieur)

Personnel intervenant dans l'établissement*	2022		2023		Ecart n/n-1
	ETP	Ratio	ETP	Ratio	
Hébergement	17,73	0,27	17,73	0,27	

TARIFICATION MOYENNE 2023 :

HEBERGEMENT	Résidents plus de 60 ans	Résidents moins de 60 ans
Chambre à 1 lit	58,84 €	76,90 €
Chambre à 2 lits	52,96 €	69,21 €

TARIFICATION APPLICABLE A COMPTER DU 1^{er} avril 2023 :

HEBERGEMENT	Résidents plus de 60 ans	Résidents moins de 60 ans
Chambre à 1 lit	59,39 €	77,62 €
Chambre à 2 lits	53,45 €	69,86 €

PROPOSITION BUDGETAIRES

SECTION HEBERGEMENT

ACTIVITE :

Nombre de journées	PROPOSE	RETENU	ECART
chambre 1 lit résidents plus de 60 ans		22 776	22 776

En l'absence de budget transmis, les journées retenues correspondent à la moyenne réalisée sur les 3 derniers exercices connus.

BASE DE CALCUL DES TARIFS

BP 2023	PROPOSE	RETENU	ECART
TOTAL CHARGES		1 423 098,00 €	1 423 098,00 €
TOTAL PRODUITS		1 423 098,00 €	1 423 098,00 €
Reprise de résultat (+/-)			
BASE DE CALCUL DES TARIFS		1 340 123,00 €	1 340 123,00 €

PERSONNEL

PERSONNEL	PROPOSE	RETENU	ECART
CHARGES		799 240,00 €	799 240,00 €
PRODUITS		6 666,00 €	6 666,00 €

Il est important de préciser qu'il s'agit d'éléments provisoires arrêtés au 01/04/2023 qui sont susceptibles d'évoluer avec la communication des tarifs soins qui devraient être transmis à la fin du premier semestre 2023.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 11/04/2023.

Suite à un débat contradictoire, monsieur le maire propose à l'assemblée de décider :

- D'adopter le budget prévisionnel hébergement du budget annexe Ehpad ERA CASO 2023 comme présenté en séance.

Le conseil municipal, après délibération par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme CAU),

- Adopte le budget prévisionnel hébergement du budget annexe Ehpad ERA CASO 2023 comme présenté en séance.

16. PROPOSITION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) ET DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EHPAD ERA CASO 20

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire propose l'état Prévisionnel des Recettes et dépenses (EPRD) 2023 et le budget primitif 2023 comme suit :

Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	405 191,39 €	2 921 100,78 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 191 509,63 €	15 100,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	341 373,66 €	1 073,90 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 938 074,68 €	2 938 074,68 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 938 074,68 €	2 938 074,68 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Raison sociale :		EHPAD ERA CASO		
FINESSE ET :		310785332		
Compte de résultat prévisionnel principal annexe non soumis à l'obligation d'équilibre				
Présentation des charges :				
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2021	Anticipo ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
ACHATS				
60180280	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	357 431,07 €	369 534,47 €	350 058,36 €
607	Achats de marchandises	0,00 €		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €		
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance prestations à caractère médical			
6112	Sous-traitance prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que 6242)	0,00 €		
6242	Transports d'usagers	0,00 €		
625	Déplacements, missions et réceptions	2 892,07 €	2 274,04 €	2 274,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 875,85 €	4 623,79 €	4 670,03 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	30 123,83 €	32 613,87 €	45 000,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €		
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	2 387,44 €	3 189,28 €	3 189,00 €
TOTAL GROUPE I		397 716,96 €	412 235,45 €	405 191,39 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel 2021	Anticipo ou réel 2022	Exercice 2023
621	Personnel extérieur à l'établissement	27 249,62 €	66 348,64 €	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	221,05 €		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	25 733,39 €	27 507,79 €	32 638,20 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 504 688,57 €	1 558 895,45 €	1 532 309,91 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €		
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	576 453,09 €	540 615,08 €	600 665,48 €
646	Personnes handicapées	0,00 €		
647	Autres charges sociales	48 816,88 €	39 241,69 €	25 896,03 €
648	Autres charges de personnel	0,00 €		

TOTAL GROUPE II	2 175 360,40 €	2 241 379,65 €	2 191 509,63 €
------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
612	Redevances de crédit-bail	2 539,19 €	
613	Locations	18 930,84 €	19 198,03 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	
615	Entretien et réparations	70 319,79 €	58 272,95 €
616	Primes d'assurances	20 438,22 €	24 409,98 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	
618	Divers	8 602,69 €	12 633,25 €
623	Information, publications, relations publiques	4 236,75 €	6 549,88 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	30 638,00 €	31 556,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	161,37 €	
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 675,79 €	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	
657	Subventions	0,00 €	
658	Charges diverses de gestion courante	306,14 €	5,22 €

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières	15 729,10 €	24 046,96 €
----	---------------------	-------------	-------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 432,40 €	1 597,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	17 713,47 €	6 431,36 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	126 551,90 €	142 464,03 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	36 500,00 €	3 095,55 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	

6895	Reportis en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €		
TOTAL GROUPE III		359 775,65 €	330 070,13 €	341 373,66 €
TOTAL DES CHARGES		2 932 847,01 €	2 983 685,23 €	2 938 074,68 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		22 109,88 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		2 954 956,89 €	2 983 685,23 €	2 938 074,68 €

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00 €		
731224/7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €		
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €		
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 254 862,87 €	1 228 087,59 €	1 169 784,18 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	465 053,03 €	574 309,62 €	411 193,60 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 184 099,51 €	1 058 341,51 €	1 340 123,00 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	28 884,00 €	25 244,00 €	
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €		
TOTAL GROUPE I		2 932 898,41 €	2 885 982,72 €	2 921 100,78 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023	
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	0,00 €	8 600,00 €	
70821	Forfaits journaliers	0,00 €		
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e alinéa de l'article L. 242-4 du	0,00 €		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €		
71	Production stockée	0,00 €		
72	Production immobilisée	0,00 €		
74	Subventions d'exploitation et participations	1 801,69 €	2 218,43 €	
75	Autres produits de gestion courante	0,31 €	2,05 €	
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	5 528,83 €	4 133,43 €	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	12 847,67 €	4 926,46 €	6 500,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	218,14 €	
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €		
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	3 800,00 €	

6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €		
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €		
TOTAL GROUPE II		20 178,50 €	15 298,51 €	15 100,00 €
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
76	Produits financiers		3,75 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5,08 €	3,04 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0,00 €	2 164,00 €	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 873,90 €	1 873,90 €	1 873,90 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c7781)	0,00 €		
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	0,00 €		
AUTRES PRODUITS				
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c78921, 78922, 7895) (ESSMS)			
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			
TOTAL GROUPE III		1 878,98 €	4 044,69 €	1 873,90 €
TOTAL DES PRODUITS		2 954 956,89 €	2 905 325,92 €	2 938 074,68 €
DEFICIT PREVISIONNEL		0,00 €	78 359,31 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		2 954 956,89 €	2 983 685,23 €	2 938 074,68 €

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	183 287,88 €	65 326,37 €	150 714,46 €
	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	15 363,82 €	32 951,60 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		17 388,41 €	
	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	14 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)		360,00 €	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	212 651,70 €	121 026,38 €	165 714,46 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	82 050,51 €	43 016,71 €	106 882,30 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	294 702,21 €	164 043,09 €	272 596,76 €

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	74 016,76 €	82 016,76 €	89 016,76 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	17 362,07 €		
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
20	Immobilisations incorporelles	2 088,00 €	8 444,40 €	69 280,00 €
21	Immobilisations corporelles	200 011,38 €	73 281,93 €	124 300,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions	143 166,32 €	42 424,01 €	124 300,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	2 632,82 €	415,97 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	54 212,14 €	30 441,95 €	
23	Immobilisations en cours	864,00 €		
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	360,00 €	300,00 €	
	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	294 702,21 €	164 043,09 €	272 596,76 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	294 702,21 €	164 043,09 €	272 596,76 €

M. SUBERCAZE s'enquiert de la manière dont la « section » blanchissage est gérée.

Mme CAZES répond que la prestation est aujourd'hui externalisée et que telle est la raison de l'augmentation de cette section.

M. le maire explique que l'Era Caso a contacté l'Esat situé sur la commune pour une prestation de blanchissage.

M. le maire ajoute que l'Esat a créé une blanchisserie et souhaite l'agrandir.

M. SUBERCAZE demande s'il est possible d'envisager un projet avec le personnel de l'Esat en utilisant les installations de la mairie.

M. le maire répond que cela a été étudié et que rouvrir l'ancienne blanchisserie de la mairie n'est pas impossible, mais que cela serait déficitaire.

M. SUBERCAZE pense qu'il faudrait voir cela à une échelle supérieure avec les hôtels, tous les établissements susceptibles d'utiliser le service de blanchisserie et les particuliers au niveau de la commune.

M. TONIOLO explique que la blanchisserie n'ayant pas été intégrée au premier projet de DSP des Thermes, elle devait par force fonctionner avec le groupe Arénadour et devenait un sous-traitant. Les tarifs proposés par le groupe sont en dessous de l'équilibre.

M. FERRE rapporte que des études ont été effectuées en intégrant les hôpitaux et que les tarifs qui en sortaient n'intéressaient pas les sous-traitants.

M. le maire explique par ailleurs que les linges hospitaliers sont soumis à des conditions sanitaires supérieures, ce qui implique des investissements encore plus importants.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 11/04/2023.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante le budget primitif 2023 comme présenté en séance,

Suite à un débat contradictoire, monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de soumettre aux financeurs :

- l'EPRD 2023 et le budget primitif du budget annexe Ehpad ERA CASO 2023 comme présenté en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE),

- Propose aux financeurs l'EPRD 2023 et le budget primitif du budget annexe Ehpad ERA CASO 2023 comme présenté en séance.

Affaires ressources humaines :

17. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A L'EHPAD ERA CASO.

Rapporteur : M. le maire.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de La Fonction Publique,

Considérant que les besoins de l'Ehpad ERA CASO peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face de façon souple et réactive aux besoins en cas d'accroissement temporaire d'activité,

M. le maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de l'autoriser :

-à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à ces besoins au sein de l'Ehpad Era Caso, dans les conditions fixées à l'article L332-23.1° du Code Général de

la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit consécutifs.

-à identifier les besoins de recrutement et de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées et de leur profil,

-à prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Ehpad ERA CASO du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du CST du 11/04/2023.

M. le maire explique qu'il s'agit de permettre de manière presque instantanée le recrutement de personnel pour les postes qui sont vacants mais qui sont indispensables au fonctionnement de l'établissement.

Mme CAZES ajoute que cela permet de créer des postes d'accroissement d'activité temporaire en recrutant des personnes diplômées au bon grade et en évitant de les mettre sur des postes de remplaçants qui ne correspondent pas à la grille de salaires.

M. FERRE demande qui dirige l'Ehpad Era Caso, sachant que les résidents ont reçu un courrier qui mentionne les termes « une administratrice ».

Mme CAZES répond qu'il n'existe pas d'administratrice. Un comité directeur (CODIR) composé du cadre de santé, du médecin coordonnateur, du psychologue et d'elle-même se réunit deux fois par semaine.

M. FERRE s'enquiert du recrutement du directeur ou de la directrice de l'établissement.

Mme CAZES répond que suite à la vacance du poste de la directrice, des candidatures ont été soumises auprès de l'ARS et du département pour avis, mais que la réponse n'a pas encore été reçue et que d'autres candidatures ne correspondaient pas au profil.

M. le maire ajoute que la recherche est toujours en cours.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à recruter des agents en cas d'accroissement temporaire d'activité au sein de l'Ehpad ERA CASO et de signer tout document afférent.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, autorise le maire à recruter des agents en cas d'accroissement temporaire d'activité au sein de l'Ehpad ERA CASO et à signer tout document afférent.

Affaires communales

Affaires financières :

18. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 011047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERES-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : SEC EAU DE BAGNERES-DE-LUCHON

Résultats budgétaires de l'exercice

2020 - SEC EAU DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	561 574,17	784 437,76	1 376 011,93
Titres de recette émis (b)	102 960,64	108 730,87	211 691,51
Réductions de titres (c)		816,07	816,07
Recettes nettes (d = b - c)	102 960,64	107 914,80	210 875,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	561 574,17	784 437,76	1 376 011,93
Mandats émis (f)	15 368,76	108 442,36	123 811,12
Annulations de mandats (g)		22,86	22,86
Dépenses nettes (h = f - g)	15 368,76	108 419,50	123 788,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	87 591,88		87 591,88
(h - d) Déficit		504,70	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19500 - SEC EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SEC EAUX DE BAGNERES-DE- LUCHON					
Investissement	486 613,53		87 591,66		576 205,41
Fonctionnement	681 187,76		-504,70		680 603,06
Sous-Total	1 169 721,29		87 087,16		1 256 808,47
TOTAL III	1 169 721,29		87 087,16		1 256 808,47
TOTAL I + II + III	1 169 721,29		87 087,16		1 256 808,47

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de

gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

N° COUVERT DU POSTE COMPTABLE : 02147

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGHERES-DE-LICHTEN

ETABLISSEMENT : SEC ASSU DE BAGHERES-DE-LICHTEN

Résultats budgétaires de l'exercice

2022 - SEC ASSU DE BAGHERES-DE-LICHTEN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	619 871,78	213 091,82	832 963,60
Titres de recette émis (b)	564 485,17	80 638,83	645 124,00
Réductions de titres (c)		7 000,00	7 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	564 485,17	73 638,83	638 124,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	619 871,78	213 091,82	832 963,60
Mandats émis (f)	66 545,72	189 836,83	256 382,55
Annulations de mandats (g)		222,53	222,53
Depenses nettes (h = f - g)	66 545,72	189 814,30	256 360,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	87 939,45		87 939,45
(h - d) Déficit		115 175,58	115 175,58

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19600 - SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE ASST DE BAGNERES-DE- LUCHON					
Investissement	449 802,96		97 939,45		547 742,41
Fonctionnement	6 570,09		-115 375,59		-108 805,49
Sous-Total	456 373,05		-17 236,13		439 136,92
TOTAL III	456 373,05		-17 236,13		439 136,92
TOTAL I + II + III	456 373,05		-17 236,13		439 136,92

Considérant l'exactitude des opérations

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE REGIE DES THERMES 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BACHES-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : REGIE DES TRAMES DE LUCHON

Résultats budgétaires de l'exercice

1700 - REGIE DES TRAMES DE LUCHON

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 263 029,75	6 332 914,64	7 595 944,39
Titres de recette émis (b)	290 366,29	5 430 306,23	5 720 672,52
Réductions de titres (c)		54 309,91	54 309,91
Recettes nettes (d = b - c)	290 366,29	5 375 996,32	5 666 362,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 263 029,75	6 332 914,64	7 595 944,39
Mandats émis (f)	820 064,18	4 351 209,29	5 171 273,29
Annulations de mandats (g)		34 144,49	34 144,49
Dépenses nettes (h = f - g)	820 064,18	4 317 064,71	5 137 128,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 058 931,61	529 233,80
(h - d) Déficit	529 697,81		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

17000 - REGIE DES TERRES DE LUCHON

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'UN ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE DES TERRES DE LUCHON					
Investissement	-96 735,01		-529 697,81		-626 432,82
Fonctionnement	-1 025 903,29		1 029 931,61		33 028,32
Sous-Total	-1 122 638,29		529 233,80		-593 404,49
TOTAL III	-1 122 638,29		529 233,80		-593 404,49
TOTAL I + II + III	-1 122 638,29		529 233,80		-593 404,49

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LIQUIDATIF DU BUDGET ANNEXE LUCHON FORME ET BIEN-ETRE (LFBE) 2022. Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédiction des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion liquidatif 2022 comme suit :

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 831047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC SACHERRIS-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : LUCHON FORME ET BIEN-ETRE -

Résultats budgétaires de l'exercice

06900 - LUCHON FORME ET BIEN-ETRE -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	60 856,36	441 483,07	502 339,43
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	60 856,36	441 483,07	502 339,43
Mandats émis (f)			
Réductions de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 831047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC SACHERRIS-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : LUCHON FORME ET BIEN-ETRE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06900 - LUCHON FORME ET BIEN-ETRE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	47 906,36			-47 906,36	
Fonctionnement	-157 043,77			157 043,77	
TOTAL I	-109 137,41			109 137,41	
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-109 137,41			109 137,41	

COMPTE DE GESTION DE CLOTURE - DISSOLUTION JURIDIQUE AU 28/02/2022

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion liquidatif dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), DECLARE que le compte de gestion liquidatif dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - BAGNERS-DE-LUCHON -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 477 617,57	13 797 888,28	20 275 505,85
Titres de recette émis (b)	4 172 938,93	11 949 019,89	16 121 958,82
Réductions de titres (c)		52 099,30	52 099,30
Recettes nettes (d = b - c)	4 172 938,93	11 896 920,59	16 069 859,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 477 617,57	13 797 888,28	20 275 505,85
Mandats émis (f)	3 783 239,66	12 132 018,45	15 915 258,11
Annulations de mandats (g)	12 600,00	149 561,74	206 161,74
Depenses nettes (h = f - g)	3 690 639,66	11 938 456,71	15 629 096,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	482 279,27		482 279,27
(h - d) Déficit		41 536,12	41 536,12

N° COQUE DU POSTE COMPTABLE : 031047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC BAGNERS-DE-LUCHON

ETABLISSEMENT : BAGNERS-DE-LUCHON -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - BAGNERS-DE-LUCHON -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	32 606,70		482 279,27	47 906,06	552 782,03
Fonctionnement	1 651 782,62	75 617,52	-41 536,12	-357 043,77	1 277 595,21
TOTAL I	1 674 389,32	75 617,52	440 743,15	-309 137,71	1 230 387,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
S200-ESPAC KMA CASO -					
Investissement	-1 909 288,69		-188 343,08		-2 097 631,77
Fonctionnement	-268 427,69		-78 359,31	-22 109,68	-368 896,68
Sous-Total	-2 177 716,38		-186 702,39	-22 109,68	-2 386 528,65
TOTAL II	-2 177 716,38		-186 702,39	-22 109,68	-2 386 528,65
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
1100-GRIF					
Investissement			-7 639,40		-7 639,40

Fonctionnement			42 760,31		42 760,31
Sous-Total			35 120,41		35 120,41
12000-CENTRE EQUINISSE					
Investissement			-35 662,00		+35 662,00
Fonctionnement			57 809,23		57 809,23
Sous-Total			22 227,23		22 227,23
17000-REGIE DES TRAVES DE L'UCHEM					
Investissement	-46 735,01		-529 697,81		+616 432,82
Fonctionnement	-1 025 993,28		1 059 931,61		33 938,33
Sous-Total	-1 122 638,29		529 233,80		-593 404,49
29500-SCI EAU DE BACHPEP-> DE-L'UCHEM					
Investissement	488 613,53		97 591,98		576 205,41
Fonctionnement	681 197,76		-504,70		680 693,06
Sous-Total	1 169 811,29		97 087,18		1 256 898,47
29600-SCI ASST DE BACHPEP-> DE-L'UCHEM					
Investissement	449 892,86		97 929,45		547 822,31
Fonctionnement	6 570,09		-115 175,58		-108 605,49
Sous-Total	456 373,05		-17 236,13		439 136,92
TOTAL III	503 456,05		656 432,49		1 159 888,54
TOTAL I + II + III	138,89	75 617,52	910 473,25	-331 247,59	503 747,13

INTEGRATION RESULTATS BUDGET LFBE - DELIBERATION 29/09/2022

Considérant l'exactitude des opérations
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

23. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	30 500,00	3 076,70	0,00	0,00	27 423,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 100,00	0,34	0,00	0,00	10 099,66
Total des dépenses de gestion courante		43 100,00	3 077,04	0,00	0,00	40 022,96
66	Charges financières	517,00	491,65	20,13	0,00	5,22
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	637 860,12	1 870,04			635 990,08
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		681 477,12	5 438,73	20,13	0,00	676 018,26
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	102 960,64	102 960,64			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		102 960,64	102 960,64			0,00
TOTAL		784 437,76	108 399,37	20,13	0,00	676 018,26
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	89 000,00	93 588,14	0,00	0,00	-4 588,14
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		89 000,00	93 588,14	0,00	0,00	-4 588,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		89 000,00	93 588,14	0,00	0,00	-4 588,14
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	14 330,00	14 326,66			3,34
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 330,00	14 326,66			3,34
TOTAL		103 330,00	107 914,80	0,00	0,00	-4 584,80
Pour information		681 107,76				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	576 199,17	0,00	0,00	576 199,17
	Total des dépenses d'équipement	576 199,17	0,00	0,00	576 199,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 045,00	1 042,10	0,00	2,90
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 045,00	1 042,10	0,00	2,90
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	577 244,17	1 042,10	0,00	576 202,07
040	Opérai* ordre transfert entre sections (2)	14 330,00	14 326,66		3,34
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 330,00	14 326,66		3,34
	TOTAL	591 574,17	15 368,76	0,00	576 205,41
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérai* ordre transfert entre sections (2)	102 960,64	102 960,64		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	102 960,64	102 960,64		0,00
	TOTAL	102 960,64	102 960,64	0,00	0,00
	Pour information	488 613,53			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	108 419,50	G	107 914,80	G-A	-504,70
	Section d'investissement	B	15 368,76	H	102 960,64	H-B	87 591,88

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	681 107,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	488 613,53 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	123 788,26	Q=	1 380 596,73	=Q-P	1 256 808,47
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	108 419,50	= G+I+K	789 022,56		680 603,06
	Section d'investissement	= B+D+F	15 368,76	= H+J+L	591 574,17		576 205,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	123 788,26	= G+H+I+J+K+L	1 380 596,73		1 256 808,47

M. SUBERCAZE s'enquiert de l'identité de l' élu en charge du suivi du budget de l'eau et de l'assainissement.

M. le maire répond que M. LACOMBE est en charge de cela.

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 1 256 808.47 €.

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente pas de reste à réaliser en section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint), propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN) et 2 voix contre (Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe eau tel que présenté en séance.

24. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 500,00	1 904,14	18 450,00	0,00	13 145,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		36 000,00	1 904,14	18 450,00	0,00	15 645,86
66	Charges financières	6 023,00	3 779,45	196,75	0,00	2 047,80
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		43 023,00	5 683,59	18 645,75	0,00	18 693,66
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽¹⁾ ordre transfert entre sections (4)	170 068,82	164 485,17			5 583,65
043	Opérat ⁽¹⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		170 068,82	164 485,17			5 583,65
TOTAL		213 091,82	170 168,76	18 645,75	0,00	24 277,31
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 000,00	19 361,87	0,00	0,00	4 638,13
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	118 951,73	716,51	0,00	0,00	118 235,22
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	-7 000,00	7 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		152 951,73	13 078,38	7 000,00	0,00	132 873,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		152 951,73	13 078,38	7 000,00	0,00	132 873,35
042	Opérat ⁽¹⁾ ordre transfert entre sections (4)	53 570,00	53 560,55			9,45
043	Opérat ⁽¹⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		53 570,00	53 560,55			9,45
TOTAL		206 521,73	66 638,93	7 000,00	0,00	132 882,80
Pour information		6 570,09				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	556 191,78	4 880,00	61 009,00	490 302,78
	Total des dépenses d'équipement	556 191,78	4 880,00	61 009,00	490 302,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 110,00	8 105,17	0,00	2 004,83
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	10 110,00	8 105,17	0,00	2 004,83
45....	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	566 301,78	12 985,17	61 009,00	492 307,61
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (2)	53 570,00	53 560,55		9,45
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 570,00	53 560,55		9,45
	TOTAL	619 871,78	66 545,72	61 009,00	492 317,06
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45....	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (2)	170 068,82	164 485,17		5 583,65
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	170 068,82	164 485,17		5 583,65
	TOTAL	170 068,82	164 485,17	0,00	5 583,65
	Pour information	449 802,96			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 188 814,51	G 73 638,93	C-A -115 175,58
	Section d'investissement	B 66 545,72	H 164 485,17	H-B 97 939,45

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 6 570,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 449 802,96 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 255 360,23	Q= G+H+I+J 694 497,15	-Q-P 439 136,92

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 61 009,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 61 009,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 188 814,51	= G+I+K 80 209,02	-108 605,49
	Section d'investissement	= B+D+F 127 554,72	= H+J+L 614 288,13	486 733,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 316 369,23	= G+H+I+J+K+L 694 497,15	378 127,92

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 61 009,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
121	Opération d'équipement n° 121	0,00	
123	Opération d'équipement n° 123	61 009,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses pour un montant de 61 009 euros.

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 439 136.92 euros, soit 378 127.92 euros avec les restes à réaliser.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint), propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement tel que présenté en séance.

25. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE REGIE DES THERMES 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 568 250,00	1 375 680,96	0,00	0,00	192 569,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 774 957,00	2 564 630,71	0,00	0,00	210 326,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 000,00	92,85	0,00	0,00	120 907,15
Total des dépenses de gestion courante		4 464 207,00	3 940 404,52	0,00	0,00	623 802,48
66	Charges financières	81 594,61	53 857,10	27 654,47	0,00	83,04
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	842,31	0,00	0,00	9 357,69
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	4 200,00	4 140,02			59,98
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 560 001,61	3 999 043,95	27 654,47	0,00	633 303,19
023	Virement à la section d'investissement (4)	456 638,96				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	290 390,79	290 366,29			24,50
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		747 029,75	290 366,29			456 663,46
TOTAL		5 307 031,36	4 289 410,24	27 654,47	0,00	989 966,65
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		1 025 903,28				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	36 000,00	35 499,76	0,00	0,00	500,24
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 686 000,00	3 712 360,27	0,00	0,00	-26 360,27
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	584 511,00	584 500,54	0,00	0,00	10,46
Total des recettes de gestion courante		4 306 511,00	4 332 360,57	0,00	0,00	-25 849,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 914 740,76	931 952,87	0,00	0,00	982 787,89
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 221 251,76	5 264 313,44	0,00	0,00	956 938,32
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	111 682,88	111 682,88			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		111 682,88	111 682,88			0,00
TOTAL		6 332 934,64	5 375 996,32	0,00	0,00	956 938,32
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	646 411,86	301 271,59	177 852,40	167 287,87
	Total des dépenses d'équipement	646 411,86	301 271,59	177 852,40	167 287,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	408 200,00	407 109,63	0,00	1 090,37
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	408 200,00	407 109,63	0,00	1 090,37
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 054 611,86	708 381,22	177 852,40	168 378,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	111 682,88	111 682,88		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	111 682,88	111 682,88		0,00
	TOTAL	1 166 294,74	820 064,10	177 852,40	168 378,24
	Pour information	96 735,01			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	516 000,00	0,00	516 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	516 000,00	0,00	516 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	516 000,00	0,00	516 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	456 638,96			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	290 390,79	290 366,29		24,50
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	747 029,75	290 366,29		456 663,46
	TOTAL	1 263 029,75	290 366,29	516 000,00	456 663,46
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 317 064,71	G 5 375 996,32	G-A 1 058 931,61
	Section d'investissement	B 820 064,10	H 290 366,29	H-B -529 697,81

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 1 025 903,28 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 96 735,01 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 259 767,10	Q= G+H+I+J 5 666 362,61	-Q-P -593 404,49

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 177 852,40	L 516 000,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 177 852,40	= K+L 516 000,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 342 967,99	= G+I+K 5 375 996,32	33 028,33
	Section d'investissement	= B+D+F 1 094 651,51	= H+J+L 806 366,29	-288 285,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 437 619,50	= G+H+I+J+K+L 6 182 362,61	-255 256,89

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 177 852,40	L 516 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	516 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19	0,00	
37	Opération d'équipement n° 37	23 870,00	
43	Opération d'équipement n° 43	910,00	
44	Opération d'équipement n° 44	0,00	
45	Opération d'équipement n° 45	2 821,00	
46	Opération d'équipement n° 46	1 911,00	
48	Opération d'équipement n° 48	2 341,40	
49	Opération d'équipement n° 49	0,00	
50	Opération d'équipement n° 50	24 459,00	
55	Opération d'équipement n° 55	0,00	
56	Opération d'équipement n° 56	0,00	
57	Opération d'équipement n° 57	0,00	
58	Opération d'équipement n° 58	21 240,00	
59	Opération d'équipement n° 59	100 300,00	
60	Opération d'équipement n° 60	0,00	
61	Opération d'équipement n° 61	0,00	
62	Opération d'équipement n° 62	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses pour un montant de 177 852.40 euros HT et en recettes pour un montant de 516 000 euros.

Résultat cumulé déficitaire de l'exercice 2022 : 593 404.49 euros, soit déficitaire de 255 256.89 euros avec les restes à réaliser.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint), propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe régie des thermes tel qu'exposé en séance.

26. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire énonce,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 800 498,00	2 564 889,27	161 053,77	0,00	134 554,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 972 881,00	5 883 447,86	0,00	0,00	89 433,14
014	Atténuations de produits	136 943,00	103 164,00	0,00	0,00	33 779,00
65	Autres charges de gestion courante	825 371,73	672 315,99	0,00	0,00	153 055,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 795 693,73	9 223 817,12	161 053,77	0,00	410 822,84
66	Charges financières	122 960,00	68 013,03	47 787,68	0,00	7 159,29
67	Charges exceptionnelles	2 177 164,76	1 112 298,91	0,00	0,00	1 064 865,85
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 885,00	4 882,61			2,39
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 100 703,49	10 409 011,67	208 841,45	0,00	1 482 850,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	376 576,34				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 320 608,45	1 320 603,59			4,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 697 184,79	1 320 603,59			376 581,20
TOTAL		13 797 888,28	11 729 615,26	208 841,45	0,00	1 859 431,57
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(1) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	22 000,00	21 208,10	0,00	0,00	791,90
70	Produits services, domaine et ventes div	853 713,00	285 602,87	0,00	0,00	568 110,13
73	Impôts et taxes	7 548 918,95	7 713 141,06	0,00	0,00	-164 222,11
74	Dotations et participations	1 965 241,00	1 899 102,73	0,00	0,00	66 138,27
75	Autres produits de gestion courante	630 300,00	179 714,98	0,00	0,00	450 585,02
Total des recettes de gestion courante		11 020 172,95	10 098 769,74	0,00	0,00	921 403,21
76	Produits financiers	20,00	2 323,15	0,00	0,00	-2 303,15
77	Produits exceptionnels	199 041,00	188 661,47	67 132,00	0,00	-56 752,47
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	285 000,00	515 000,00			-250 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 484 233,95	10 804 754,36	67 132,00	0,00	612 347,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 094 523,00	1 025 034,23			69 488,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 094 523,00	1 025 034,23			69 488,77
TOTAL		12 578 756,95	11 829 788,59	67 132,00	0,00	681 836,36
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(1) 1 219 131,33				

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 284 339,02	821 655,40	453 787,58	1 006 896,04
	Total des dépenses d'équipement	2 284 339,02	821 655,40	453 787,58	1 008 896,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 051,55	59 051,55	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	199 204,00	199 204,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	635 000,00	631 045,30	0,00	3 954,70
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 112 500,00	862 500,00	0,00	1 250 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 005 755,55	1 751 800,85	0,00	1 253 954,70
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 290 094,57	2 573 456,25	453 787,58	2 262 850,74
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections (1)	1 094 523,00	1 025 034,23		69 488,77
041	Opérations patrimoniales (1)	93 000,00	92 149,18		850,82
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 187 523,00	1 117 183,41		70 339,59
	TOTAL	6 477 617,57	3 690 639,66	453 787,58	2 333 190,33
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 981 393,00	1 199 688,72	256 907,31	524 896,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 970 828,00	1 250 000,00	0,00	720 828,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 100,00	39 099,88	0,00	0,12
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 991 321,00	2 488 688,60	256 907,31	1 245 725,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	175 981,50	159 166,26	0,00	16 825,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	75 617,52	75 617,52	0,00	0,00
138	Autres subvent ¹ invest. non transf.	34 000,00	28 203,78	0,00	5 796,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	8 500,00	0,00	-8 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	340 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	625 599,02	271 477,56	0,00	354 121,46
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 616 920,02	2 760 166,16	256 907,31	1 599 846,55
021	Virement de la sect ¹ de fonctionnement (1)	376 576,34			
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections (1)	1 320 608,45	1 320 603,59		4,86
041	Opérations patrimoniales (1)	93 000,00	92 149,18		850,82
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 790 184,79	1 412 752,77		377 432,02
	TOTAL	6 407 104,81	4 172 918,93	256 907,31	1 977 278,57
	Pour information	(2) 70 512,76			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 938 456,71	G	11 896 920,59
	Section d'investissement	B	3 690 639,66	H	4 172 918,93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 219 131,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	70 512,76 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	15 629 096,37	= G+H+I+J	17 359 483,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	453 787,58	L	256 907,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	453 787,58	= K+L	256 907,31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 938 456,71	= G+I+K	13 116 051,92
	Section d'investissement	= B+D+F	4 144 427,24	= H+J+L	4 500 339,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 082 883,95	= G+H+I+J+K+L	17 616 390,92

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	453 787,58	L	256 907,31
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		256 907,31
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
820	Opération d'équipement n° 820	83 681,54	
919	Opération d'équipement n° 919	65 836,00	
923	Opération d'équipement n° 923	49 000,00	
928	Opération d'équipement n° 928	24 834,38	
930	Opération d'équipement n° 930	6 196,80	
931	Opération d'équipement n° 931	33 962,50	
939	Opération d'équipement n° 939	75 425,24	
943	Opération d'équipement n° 943	4 214,40	
944	Opération d'équipement n° 944	36 864,34	
947	Opération d'équipement n° 947	46 108,38	
949	Opération d'équipement n° 949	1 000,00	
952	Opération d'équipement n° 952	22 920,00	
953	Opération d'équipement n° 953	3 744,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses pour un montant de 453 787.58 euros et en recettes pour un montant de 256 907.31 euros.

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 1 730 387.24 euros, soit 1 533 506.97 euros avec les restes à réaliser.

Considérant que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022 tenu par le receveur municipal,

M. le maire quitte la salle.

Après débat contradictoire, M. TONIOLO (1^{er} Adjoint), propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération, par 14 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), approuve le compte administratif 2022 du budget principal communal tel qu'exposé en séance.

27. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE EAU 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget annexe eau qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **576 205.41 euros** qu'il convient de reporter (R/001)
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **680 603.06 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002)

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 2 voix contre (M. SUBERCAZE et M. PALACIN) et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE) approuve l'affectation des résultats 2022 du budget annexe eau tel qu'exposé en séance.

28. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE EAU 2022 A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT.

Rapporteur : M. le maire.

Délibération non transmise au contrôle de légalité.

Les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du Code général de collectivités territoriales, prévoit une possibilité de reversement du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation du budget d'un SPIC au profit du budget de la collectivité de rattachement.

Cette procédure, très exceptionnelle, doit respecter trois conditions :

- L'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers du SPIC les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;
- Le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- Enfin, le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC
- Après vérification, cette procédure respecte effectivement les trois conditions énumérées ci-dessus.
- Il est donc proposé à titre très exceptionnel d'effectuer un reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe eau à la collectivité de rattachement, à savoir :
- Le résultat excédentaire du budget Eau de 2022 s'élevant à 680 603.06 euros ;
- Un reversement d'un montant de 572 000 euros à la collectivité de rattachement est proposé.

Ces écritures ont été prévues et inscrites aux budgets primitifs 2023 respectifs.

M. le maire indique que ce qui est versé au budget principal ne met pas en danger les travaux nécessaires au financement des dépenses.

M. SUBERCAZE demande si des investigations ont été effectuées pour avoir un état précis de l'ensemble.

M. le maire répond qu'il n'a pas d'état précis.

M. SUBERCAZE indique qu'il faudra résilier le contrat avec la Lyonnaise des eaux pour passer une nouvelle DSP.

M. le maire explique qu'une fois le transfert effectué, il restera 600 000 € pour effectuer les travaux. Il n'a pas la liste précise des travaux à réaliser.

M. SUBERCAZE estime que les conseillers municipaux ne sont pas en mesure de se prononcer, car ils n'ont aucun document qui prouve que les 600 000 € vont suffire pour la réalisation des travaux qui ne sont pas encore connus aujourd'hui.

M. FERRE remarque que les conseillers municipaux n'ont aucun moyen de vérifier que la troisième condition énumérée est réalisée. La notion de « court terme » est également mentionnée. Il aurait donc fallu une évaluation des travaux sur cinq ou dix ans pour se prononcer. Il souligne que les conseillers municipaux ne peuvent pas s'engager sans détenir les éléments. Il est indiqué que : « L'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel », ce qui signifie que cela ne se produit qu'une seule fois. Il précise que l'excédent 2022 est inférieur à celui de 2021 qui était de 681 107 €. Cela n'a donc rien d'exceptionnel. Il rappelle que selon les jurisprudences du Conseil d'État, le caractère exceptionnel doit être prouvé pour justifier le transfert du budget.

M. le maire explique que les services des finances n'ont pas vu de problème à ce que cette délibération soit proposée. Cette délibération sera soumise au contrôle de légalité qui pourrait la rejeter si elle ne respecte pas les règles imposées.

M. FERRE estime qu'il est gênant pour les conseillers municipaux de se prononcer sur une délibération qui présente des fragilités d'un point de vue légal. Il note que la taxe sur l'eau est maintenue au même niveau, ce qui signifie qu'il existe une volonté de recréer délibérément de la recette sur le budget de l'eau. L'usager de l'eau financera donc le budget municipal par la surtaxe de l'eau, ce qui est en contradiction avec les jurisprudences prononcées par le Conseil d'État.

M. le maire conclut que cette délibération sera peut-être refusée au contrôle de légalité.

M. FERRE ajoute que les conseillers municipaux ne connaissent pas la nature du contrat avec le renouvellement de la DSP.

M. le maire explique que cela fera partie des négociations à mener avec le futur délégataire.

M. FERRE s'enquiert de l'avis de la communauté de communes.

M. le maire répond qu'il n'a pas demandé l'avis de la communauté de communes.

M. FERRE conclut que cette dernière risque de devoir réaliser des travaux sans avoir le budget lorsqu'elle récupérera le budget de l'eau et de l'assainissement dans quelques années.

M. SUBERCAZE estime que les conseillers municipaux ne peuvent pas se prononcer, car la commune ne sait pas exactement ce qui doit être effectué pour ce changement de mode de gestion.

Mme CAU demande si la somme de 572 000 € a été déterminée par rapport au budget primitif.

M. le maire le confirme et ajoute que les recettes sont en nette diminution.

M. FERRE déplore le fait que les travaux ne soient pas déterminés, ce qui signifie que la délibération proposée n'est pas recevable. Il est surpris d'entendre qu'un audit sera effectué. Pour lui, dans ce cas, la délibération devra être retirée et reproposée une fois l'audit effectué. Il s'étonne également que le rapport du délégataire n'ait pas été rappelé à la connaissance des élus et du public, sachant qu'il pourrait contenir des éléments concernant les travaux à réaliser.

M. SUBERCAZE rappelle que certaines zones de la ville ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement. Il estime qu'au lieu de reverser cet excédent à la collectivité de rattachement, il pourrait servir à financer des travaux qui permettraient à ces zones d'être raccordées au réseau car les habitants paient aussi des impôts.

M. FERRE souligne que les conseillers municipaux ne peuvent pas se prononcer sans avoir les éléments, car les enjeux sont importants. Il s'enquiert des solutions de substitution pour arriver à un budget équilibré en 2023.

M. TONIOLO répond qu'il ne peut pas s'exprimer sur le sujet, car il n'a pas la connaissance et les compétences pour cela. Néanmoins, la seule façon d'augmenter les recettes est l'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Suite à un débat contradictoire, il est proposé à l'assemblée de décider :

- D'approuver le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe eau à la collectivité de rattachement dans les conditions énumérées en séance.

M. SUBERCAZE demande un vote à bulletin secret afin que les élus se prononcent. Un tiers des élus présents approuve la mise au vote de la délibération selon cette disposition.

Un bureau est constitué : M. TONIOLO (Président), Mrs. SUBERCAZE et FERRE (Assesseurs).

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

- Nombre d'enveloppes : 19.
- Nombre de bulletins : 19.
- Contre : 10.
- Abstentions : 4.
- Pour : 4.
- Blanc : 1.

A l'issue du vote à bulletin secret, le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe eau à la collectivité de rattachement dans les conditions énumérées en séance **n'est pas approuvé.**

M. le maire conclut qu'en votant contre cette délibération, cela remet en question la présentation du budget primitif et la délibération concernant les taux d'imposition des taxes locales qui pourraient être modifiées.

M. SUBERCAZE estime que diminuer les dépenses est une autre solution.

M. TONIOLO pense que cela ne peut pas être discuté ce jour.

M. le maire propose de clôturer le conseil et de le reprendre ultérieurement, sachant que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril.

Les conseillers municipaux soulignent que les points concernant les ressources et l'aménagement du territoire peuvent être traités ce jour.

M. le maire conclut en précisant que toutes les délibérations impactées par le rejet de la précédente délibération sont reportées, les autres délibérations inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

M. le maire propose de convoquer le prochain conseil pour le 14 avril pour traiter les points restants.

29. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE REGIE DES THERMES 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget annexe régie des thermes 2022 qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire s'élève à 626 432.82 euros qu'il convient de reporter (D/001).
- Le besoin de financement s'élève à 288 285.22 euros.
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à 33 028.33 euros, qui est insuffisant pour couvrir le besoin de financement, sera affecté en réserve (R/1068).

M. le maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget annexe régie des thermes 2022 selon les modalités exposées en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE) approuve l'affectation des résultats 2022 du budget annexe de la régie des thermes tel qu'exposé en séance.

30. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2022 du budget principal communal qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **552 792.03 euros** qu'il convient de reporter (R/001).
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **1 177 595.21 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

M. FERRE remarque qu'en retirant les excédents reportés de l'année précédente, le résultat est assez faible. Il est deux fois inférieur au résultat du compte administratif 2019.

M. le maire rappelle que cela a été impacté par la crise Covid et que les conseillers municipaux ont voté un étalement de charges de 600 000 €.

M. FERRE indique que des résultats négatifs ont toujours été présentés durant des années, alors qu'un excédent de 2,2 millions d'euros a été constaté en 2019.

M. le maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget principal communal 2022 selon les modalités exposées en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE), approuve l'affectation des résultats 2022 du budget principal communal 2022 tel qu'exposé en séance.

31. REPRISE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE REGIE DES THERMES 2022 SUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : M. le maire.

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Etant donné le fait que le budget régie des thermes a été dissous au 31/12/2022 par la délibération N°DEL20220210 du 12 décembre 2022,

Suite à la reprise des résultats du budget annexe régie des thermes au budget principal, il convient donc de procéder aux inscriptions suivantes :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire s'élève à **73 640.79 euros** qu'il convient de reporter (D/001) ;
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **1 210 623.54 euros**, (R/002).

M. le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la reprise du résultat du budget annexe régie des thermes 2022 au budget principal communal tel qu'exposé en séance.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, approuve la reprise du résultat du budget annexe régie des thermes 2022 au budget principal communal tel qu'exposé en séance.

32. APPROBATION DE LA SURTAXE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

33. APPROBATION DE LA SURTAXE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle aux élus la nécessité de délibérer concernant la surtaxe 2023 du budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé de maintenir la surtaxe, sur les mêmes éléments que 2022, à savoir 0.10 € par m3.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de retenir ce montant pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après délibération par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme CAU et M. FERRE), retient le montant de 0.10 € par m3 pour l'année 2023.

34. AUTORISATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DES THERMES DE BAGNERES DE LUCHON.

Rapporteur : M. le maire.

Considérant la délibération N°DEL20210169 du 22 décembre 2021 actant du plan de financement prévisionnel actant la subvention de la commune pour un taux de 10% du montant total des subventions, soit 1 250 000 euros ;

Considérant la délibération N°DEL20220019 du 8 avril 2022 actualisant le plan de financement prévisionnel sur 2022,

Suite à la dissolution du budget régie des thermes au 31 décembre 2022, il convient d'entériner l'inscription de la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe DSP des Thermes 2023 pour 1 250 000 euros.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros.
- D'ouvrir les crédits correspondants sur le budget principal et sur le budget annexe.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN),

- Autorise la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros.
- Décide d'ouvrir les crédits correspondants sur le budget principal et sur le budget annexe.

35. APPROBATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DES THERMES DE BAGNERES DE LUCHON.

Rapporteur : M. le maire.

Considérant :

- la délibération N°DEL20210169 du 22 décembre 2021 actant du plan de financement prévisionnel actant la subvention de la commune pour un taux de 10% du montant total des subventions, soit 1 250 000 euros ;
- la délibération N°DEL20220019 du 8 avril 2022 actualisant le plan de financement prévisionnel,
- la délibération du conseil municipal du 11 avril 2023 autorisant la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le versement de la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros, qui sera effectué à la SIL (Société Immobilière de Luchon).

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN),

- Approuve le versement de la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros, qui sera effectué à la SIL (Société Immobilière de Luchon).

36. APPROBATION DE L'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DES THERMES DE BAGNERES DE LUCHON.

Rapporteur : M. le maire.

Considérant :

- la délibération N°DEL20210169 du 22 décembre 2021 actant du plan de financement prévisionnel actant la subvention de la commune pour un taux de 10% du montant total des subventions, soit 1 250 000 euros ;
- la délibération N°DEL20220019 du 8 avril 2022 actualisant le plan de financement prévisionnel,
- la délibération du conseil municipal du 11 avril 2023 autorisant la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon, conformément au plan de financement, pour un montant de 1 250 000 euros ;
- Concernant la durée d'amortissement, selon l'instruction comptable M14, les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la durée d'amortissement de trente ans concernant la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. SUBERCAZE et M. PALACIN),

- Approuve la durée d'amortissement de trente ans concernant la subvention communale dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des Thermes de Bagnères de Luchon.

37. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

38. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023.
Rapporteur : M. le maire.

M. le maire expose le projet de budget primitif 2023 comme suit :

BAGNERES DE LUCHON - Budget d'Assainissement - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	35 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		35 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
66	Charges financières	4 023,00	0,00	3 620,00	3 620,00	3 620,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 523,00	0,00	15 620,00	15 620,00	15 620,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	170 068,82		170 000,00	170 000,00	170 000,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		170 068,82		170 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL		210 591,82	0,00	185 620,00	185 620,00	185 620,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	108 605,49
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 225,49
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	118 951,73	0,00	200 225,49	200 225,49	200 225,49
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		152 951,73	0,00	240 225,49	240 225,49	240 225,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		152 951,73	0,00	240 225,49	240 225,49	240 225,49
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	53 570,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		53 570,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL		206 521,73	0,00	294 225,49	294 225,49	294 225,49

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 225,49
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	393 733,41	393 733,41	393 733,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	162 520,00	162 520,00	162 520,00
	Total des opérations d'équipement	558 191,78	61 009,00	606 253,41	606 253,41	606 253,41
	Total des dépenses d'équipement	558 191,78	61 009,00	606 253,41	606 253,41	606 253,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 110,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 110,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	566 301,78	61 009,00	615 253,41	615 253,41	615 253,41
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	53 570,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 570,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
	TOTAL	619 871,78	61 009,00	669 253,41	669 253,41	730 262,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	730 262,41
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	12 520,00	12 520,00	12 520,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	12 520,00	12 520,00	12 520,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	12 520,00	12 520,00	12 520,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	170 068,82		170 000,00	170 000,00	170 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	170 068,82		170 000,00	170 000,00	170 000,00
	TOTAL	170 068,82	0,00	182 520,00	182 520,00	182 520,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	547 742,41
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	730 262,41
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	185 620,00	294 225,49
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 108 605,49	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	294 225,49	294 225,49
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	669 253,41	182 520,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	61 009,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 547 742,41
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	730 262,41	730 262,41
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 024 487,90	1 024 487,90

M. SUBERCAZE s'enquiert de la manière dont sont structurés ces budgets pour la section fonctionnement et l'investissement. Il demande à quoi correspondent les 200 000 € de subvention d'exploitation.

Concernant le chapitre 74, la DAF évoque une subvention du département, une de l'agence de l'eau et une troisième subvention pour un montant de 200 225,43 €.

M. SUBERCAZE demande les détails de la partie dépenses.

La DAF répond que le chapitre 011 a été abondé en prévision d'éventuelles charges à caractère général. Dans le chapitre 66, concernant les charges financières, le montant des intérêts de 3 620 € est indiqué. Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements pour un montant de 170 000 € et sera retrouvé en recettes d'investissement.

M. SUBERCAZE demande où apparaît ce que la Lyonnaise des eaux reverse à la ville.

La DAF répond que cela apparaît au chapitre 70 : le reversement est de 20 000 € pour le budget assainissement et 90 000 € pour le budget eau.

M. FERRE rappelle que les études ont été effectuées par le passé, que les trois possibilités ont été envisagées et que le prix de l'eau aurait été largement supérieur pour l'utilisateur sans la poursuite du contrat. La Lyonnaise des eaux a repris à sa charge des travaux qui incombaient à la ville, ce qui est à l'origine de l'excédent évoqué précédemment.

M. SUBERCAZE estime que cet excédent aurait dû être plus important si les bonnes décisions avaient été prises au bon moment. Il souligne qu'il faut déterminer la meilleure solution pour les Luchonnais concernant le mode de gestion futur.

M. le maire indique que l'avantage de la DSP est que l'opérateur peut mutualiser des moyens pour opérer, tandis qu'avec une régie municipale, tout revient à la charge de la municipalité.

M. SUBERCAZE souligne qu'il faudrait une vision précise du meilleur mode de gestion pour que les conseillers municipaux puissent se prononcer. Il estime que le rapport produit est intéressant, car il met en évidence certaines zones d'ombre comme le sujet des fuites. Il demande si des travaux sont prévus sur le réseau et s'ils sont à la charge de la ville ou de la Lyonnaise.

M. le maire confirme que des travaux sont prévus et indique que la Lyonnaise ne prend pas en charge les travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

M. le maire propose à l'assemblée l'adoption du budget primitif 2023 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. SUBERCAZE, M. PALACIN, Mme CAU et M. FERRE) :

- D'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement 2023 selon les modalités exposées en séance.

39. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DSP DES THERMES 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Considérant la délibération N°DEL20220209 du 12 décembre 2022 actant la création du budget annexe DSP des Thermes au 1^{er} janvier 2023,

M. le maire expose le projet de budget primitif 2023 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
TOTAL		0,00	0,00	3 530 000,00	0,00	3 530 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 530 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	3 530 000,00	0,00	3 530 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	3 530 000,00	0,00	3 530 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 530 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	14 637 500,00	0,00	14 637 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	14 637 500,00	0,00	14 637 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	14 637 500,00	0,00	14 637 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 637 500,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	11 637 500,00	0,00	11 637 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	14 637 500,00	0,00	14 637 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 637 500,00
---	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 530 000,00	3 530 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 530 000,00	3 530 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	14 637 500,00	14 637 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		14 637 500,00	14 637 500,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		18 167 500,00	18 167 500,00

M. le maire indique que les crédits de fonctionnement à 3 530 000 € correspondent au reversement du droit d'entrée.

La DAF explique qu'il s'agit de la redevance Arénadour.

Mme CAU demande si une notification a déjà été reçue concernant les subventions d'investissement.

M. le maire répond par la négative.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

M. le maire propose aux élus l'adoption du budget primitif 2023 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

- D'adopter le budget primitif du budget annexe DSP des thermes 2023 selon les modalités exposées en séance.

40. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

41. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

42. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNEE 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

43. DEMANDE DE SUBVENTION, CABANE DU PESSON.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux de réhabilitation de la cabane pastorale du Pesson.

Cette cabane pastorale est implantée dans le site classé de l'Hospice de France et se trouve au départ des estives du bassin versant de la Pique et notamment les estives du Campsaure et de la Frèche.

Son usage est donc privilégié par les bergers en début et en fin d'été. Il est à noter qu'aujourd'hui les marcheurs utilisent aussi cette cabane comme point d'arrêt en cas de mauvais temps.

L'opération consiste en une réhabilitation complète de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse, aucune extension n'étant envisagée.

Le coût des travaux est estimé à 134 167,55 € HT soit 156 002,55 € TTC et peut faire l'objet d'une aide financière de la part de la Région et du FEADER dans le cadre du programme de développement rural régional relatif au volet d'amélioration pastorale 2023

- Région (montant sollicité 58 656,96 €) soit 47% de la part subventionnable plafonnée à 80%
- FEADER (montant sollicité 66 145,08 €) soit 53% de la part subventionnable plafonnée à 80%

Il est demandé aux élus de bien vouloir :

- Approuver le projet de réhabilitation de la cabane pastorale du Pesson.
- Autoriser monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région et du Feder dans le cadre du programme de développement rural régional relatif au volet d'amélioration pastorale 2023.
- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation des présentes.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve le projet de réhabilitation de la cabane pastorale du Pesson.
- Autorise monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région et du Feder dans le cadre du programme de développement rural régional relatif au volet d'amélioration pastorale 2023.
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation des présentes.

Affaires générales :

44. REGIME DES DELEGATIONS.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rend compte aux élus des décisions intervenues dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'autorisation du 23 mai 2020 lui conférant délégation pour assumer la simplification et l'accélération des affaires de la commune.

Au titre du deuxième du texte des délégations au maire :

REGIE CENTRE EQUESTRE

- Par décision n° 2022-0118, les tarifs des activités du Centre Equestre ont été fixés pour la saison 2022/2023. Modification de l'application du taux de TVA aux prestations proposées.

Au titre du quatrième du texte des délégations au maire :

VILLE

- Le contrat de cession de spectacle avec l'association Jazz sur Garonne pour le concert du groupe « Léo & Co » qui a eu lieu le samedi 25 février à 21h au théâtre de Luchon, prêt du théâtre gracieusement et prise en charge de 4 repas par la commune.
- Le contrat d'engagement avec ID2 Loisirs pour les prestations d'animations ludiques du 8 et 22 février 2023 et du 1^{er} et 25 mars 2023 pour un montant de 2244€ TTC.
- Le contrat d'engagement avec Bylette pour les prestations ateliers bulles de savons géantes le 15 février et 11 mars 2023 pour un montant de 710€ TTC.
- Le contrat d'engagement avec Maxi Music pour les animations musicales « After ski » le 17 et 25 février et l'animation Quizz du 27 février pour un montant de 1800€ TTC.
- Le contrat d'engagement avec l'association Kiosque 1900 pour la prestation de la fanfare Clownissimo le 21 février 2023 pour un montant de 1000€ TTC.
- Le contrat d'engagement avec l'association Mère Deny's pour le concert « Le facteur Illétré » le 27 décembre 2023 au théâtre de Luchon à 21h pour un montant de 1500€ + 4 repas.
- La convention de formation professionnelle intitulée « Le règlement du cimetière » concernant un agent de la collectivité, Mme DA COSTA Florence, les 17 et 18 janvier 2023 et les conventions de formation professionnelle pour la thématique « la reprise des sépultures funéraires » concernant quatre agents de la collectivité, Mme SOULANS Colette, Mme LAPORTE Pauline, Mme PEREZ Nadège, M. GUILLEN Philippe, les 6 et 20 février 2023. Organisme de formation SAS FDEL- 49 Avenue du Général de Gaulle- 79200 Parthenay.
Coût unitaire : 448 euros TTC.
- Le marché à procédure adaptée de travaux relatif à la remise en état du captage de « Lapadé », avec SEE BORDATTO – 9, rue du Pic d'Arlet – Zone Industrielle – 64 400 OLORON SAINTE MARIE pour un montant de base plus prestations supplémentaires N°2 et N°3 de 208 928,50 euros HT soit 250 714,20 euros TTC.

- La convention de programmation avec Stelasud représenté par Stéphane Pontacq pour le spectacle de Booder qui aura lieu le vendredi 29 décembre 2023 à 21h à la salle Henri Pac, avec participation financière de la commune d'un montant de 8440€ + hébergement et repas du soir pour 7 personnes.
- Le contrat de cession des droits de la SARL Les Facéties de LuluSam pour le concert de Maty Saki qui a eu lieu le jeudi 2 mars à 21h au théâtre de Luchon pour un montant de 1500€ + 3 repas du soir à 20€ chacun.
- La convention pour l'organisation d'une manifestation culturelle et artistique valorisant la sculpture qui se déroulera au mois de juillet 2023 avec l'association Marbre et Arts avec participation financière de la commune d'un montant de 3500€.
- Le contrat d'engagement avec l'association AMICS DETH BURAT, représenté par son président Mr Bares, pour la prestation du groupe Dus au Casau lors du bal Gascon du 21 février 2023 pour un montant de 540€.
- Le contrat passé avec le Syndicat Local du Bureau des Guides de Bagnères de Luchon pour une prestation d'encadrement de deux balades en raquettes durant les vacances de février pour un groupe de 20 personnes dans le cadre de la programmation des animations sportives et de loisirs pour un montant de 1 410,00 €.
- Le contrat passé avec Vis ta Forme Pyrénées pour une prestation de deux séances de stretching et marche nordique durant les vacances d'hiver pour un groupe de 12 personnes dans le cadre de la programmation des animations sportives et de loisirs pour un montant de 100,00 € T.T.C.
- Le marché public passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, en raison d'une urgence particulière, relatif à la réfection des réseaux d'assainissement EU/EP extérieurs, avec la SARL Société Nouvelle Rouge Seguela – Chemin de la Tribune – Pradette – 31 110 MOUSTAJON pour un montant global et forfaitaire de 219 256,20 euros HT soit 263 107,44 euros TTC.
- Le contrat d'engagement passé avec Prédicit pour l'abonnement au service d'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques pour 5 ans pour un montant annuel de 3135,00 € HT, qui peut être éventuellement révisé chaque année avec l'indice Syntec.

M. le maire propose au conseil municipal de prendre acte.

Questions des élus.

Le conseil municipal prend acte.

Ressources humaines :

45. OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS A LA VILLE, SAISON 2023.

Rapporteur : M. le maire.

Reporté.

46. ADHESION AU CNAS.

Rapporteur : M. le maire.

Reporté.

47. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION SANTE.

Rapporteur : M. le maire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11/04/2023.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Bagnères de Luchon souhaite modifier les conditions de participation prévues initialement, par délibération n°2013-0072 du 31 mai 2013, au financement des contrats et règlements labellisés pour la santé auxquels les agents choisissent de souscrire.

La présente délibération vient modifier la clause réservée aux agents contractuels de droit public, en supprimant la période continue supérieure à 2 ans, comme condition de participation financière de la collectivité.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} mai 2023, tous les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent bénéficient de la participation financière de l'employeur à hauteur de 55€ pour la garantie Santé.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve qu'à compter du 1^{er} mai 2023, tous les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent bénéficient de la participation financière de l'employeur à hauteur de 55€ pour la garantie Santé.

48. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION PREVOYANCE.

Rapporteur : M. le maire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11/04/2023.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Bagnères de Luchon souhaite modifier les conditions de participation prévues initialement, par délibérations n°2013-0120 DU 18 octobre 2013 et n°DEL20190064 du 04 avril 2019, au financement des contrats et règlements labellisés pour la prévoyance auxquels les agents choisissent de souscrire.

La présente délibération vient modifier la clause réservée aux agents contractuels de droit public, en supprimant la période continue supérieure à 2 ans, comme condition de participation financière de la collectivité.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} mai 2023, tous les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent bénéficient de la participation financière de l'employeur à hauteur de 56,55€ pour la garantie Prévoyance.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve qu'à compter du 1^{er} mai 2023, tous les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent bénéficient de la participation financière de l'employeur à hauteur de 56,55€ pour la garantie Prévoyance.

49. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. le maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal, maintenant que les Lignes Directrices de Gestion ont été approuvées, de créer les emplois au tableau des effectifs qui permettront de nommer les agents promouvables par avancement de grades.

A compter du 15/04/2023, les postes suivants sont créés :

- **FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B : 2 emplois à TC

- **FILIERE TECHNIQUE :**

Adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C : 2 emplois à TC

Agent de maîtrise principal, catégorie C : 15 emplois à TC

- **FILIERE CULTURELLE :**

Assistant de conservation Principal 2^{ème} classe, catégorie B : 1 emploi à TC

- **FILIERE SOCIALE :**

Agent social principal 2^{ème} classe, catégorie C : 1 emploi à TC

- **FILIERE MEDICO-SOCIALE :**

Auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe, catégorie C : 1 emploi à TC

- **FILIERE ANIMATION :**

Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, catégorie C : 1 emploi à TNC (24h00 hebdo).

- **FILIERE SPORTIVE :**

Educateur APS principal 2^{ème} classe, catégorie B : 1 emploi à TC

Considérant également, afin que le tableau des effectifs reflète au mieux la situation de la collectivité, la nécessité de supprimer les postes devenus vacants,

A compter du 15/02/2023, les postes suivants sont supprimés :

- **FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Attaché principal (direction des Thermes), cat. A : 1

Attaché (D.A.F.), cat. A : 1

Attaché (D.R.H.), cat. A : 1

Attaché (chargé de mission), cat. A : 1

Rédacteur (secrétariat ingénierie), cat. B : 1

- **FILIERE TECHNIQUE :**

Ingénieur (Resp. bureau d'études internes), cat. A : 1

Technicien (décharge syndicale), cat. B : 1

Agent de maîtrise, cat. C : 15

Adjoint technique principal 1^{ère} cl (agent Sports), cat. C : 1

Adjoint technique principal 2^{ème} cl (agent thermes), cat. C : 1

Adjoint technique, cat. C : 7

- **FILIERE SPORTIVE :**

Educateur des APS principal 1^{ère} classe, cat. B : 1

Educateur des APS, cat. B : 1

Opérateur des APS, cat. C : 2

- **FILIERE CULTURELLE :**

Adjoint patrimoine Principal 1^{ère} classe, cat. B : 1

Adjoint patrimoine Principal 2^{ème} classe, cat. B : 1

- **FILIERE POLICE :**

Gardien-brigadier, cat. C : 2

- **FILIERE SOCIALE :**

ATSEM principal 1^{ère} classe, cat. C : 2

M. le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la modification du Tableau des Emplois et des Effectifs (TDE) selon les modalités exposées en séance.

Le tableau des effectifs, après information au Comité Social Territorial, dans sa séance du 11/04/ 2023, se trouve modifié, en date du 15/04/2023, de la façon suivante : cf. annexes à la présente.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de décider :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15/04/2023.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15/04/2023.

50. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES.

Rapporteur : M. le maire.

Vu l'avis favorable du CST du 11/04/2023.

M. le maire présente l'organigramme des services techniques (annexé à la présente délibération) aux élus,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'organigramme présenté.

M. SUBERCAZE s'enquiert de l'identité de la personne chargée des études qui partira à la retraite 2023.

M. le maire répond qu'il ne peut pas donner de nom. Il s'agit d'un organigramme fonctionnel.

Aménagement du territoire :

51. CONVENTION VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE OGEU.

Rapporteur : M. le maire.

Reportée.

52. DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE PARCELLES EN VUE DE L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE ORE. (OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE), AU PROFIT DE SNCF RESEAU, TRAVAUX D'ENROCHEMENT.

Rapporteur : M. le maire.

La ligne ferroviaire entre Montréjeau et Luchon (36 km) qui dessert les Hautes Vallées du Comminges a vu, pour des raisons de sécurité (obsolescence généralisée de l'infrastructure, risque de chutes de rochers sur la voie en plusieurs points de la ligne, ouvrages d'art à consolider), ses circulations suspendues le 18 novembre 2014.

Au premier semestre 2016, la Région Occitanie, Autorité Organisatrice des Transports, a organisé les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM). A l'issue de cette grande concertation, la Région Occitanie a retenu plusieurs projets prioritaires, dont la modernisation de la ligne Montréjeau-Luchon en vue de reprendre les circulations ferroviaires sur l'axe.

Le projet a été conçu de façon à supprimer ou réduire au maximum ses impacts environnementaux.

Pour les impacts résiduels, SNCF Réseau s'est engagé à mettre en œuvre des mesures visant à compenser le dérangement ou la dégradation d'espèces et d'habitats écologiques remarquables du fait de la réalisation du Projet.

Dans ce cadre, la parcelle objet des présentes a été identifiée comme présentant un intérêt pour la compensation de type « Boisement ».

M. le maire présente à l'assemblée le projet d'instauration d'une Obligation Réelle Environnementale au profit de SNCF Réseau sur une partie des parcelles cadastrées A 111 et A 112 situées sur la commune de BAGNERES DE LUCHON, comme détaillé dans le plan d'aménagement en Annexe 1.

SNCF Réseau procédera au financement des travaux d'enrochement consécutifs à l'écroulement d'une partie de la rive de la parcelle AB 111 à BAGNERES DE LUCHON, selon les réserves suivantes :

- L'obtention par la commune de Luchon de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux d'enrochement,
- Le déclassement préalable du Domaine Public de l'emprise nécessaire à la réalisation des mesures compensatoires. Cette emprise est à détacher des parcelles cadastrées AB 111 et AB 112.

M. SUBERCAZE indique qu'il ne voit pas de ligne ferroviaire à proximité de Badech.

M. le maire explique que pour pouvoir travailler sur la ligne SNCF, des compensations à la mairie de Luchon sont mises en œuvre.

M. SUBERCAZE demande si cela est sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

M. le maire répond par la négative et ajoute que le projet se situe sur le territoire de Bagnères de Luchon et de Juzet de Luchon.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **Approuver** l'instauration d'une Obligation Réelle Environnementale au profit de SNCF Réseau sur une partie des parcelles cadastrées A 111 et A 112 situées sur la commune de BAGNERES DE LUCHON.
- **Approuver** les réserves de SNCF Réseau pour le financement des travaux d'enrochement : obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux d'enrochement et déclassement préalable du Domaine Public des parcelles AB 111 ET AB 112.
- **Autoriser** monsieur le maire à signer tout document en vue de la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- **Approuve** l'instauration d'une Obligation Réelle Environnementale au profit de SNCF Réseau sur une partie des parcelles cadastrées A 111 et A 112 situées sur la commune de BAGNERES DE LUCHON.
- **Approuve** les réserves de SNCF Réseau pour le financement des travaux d'enrochement : obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux d'enrochement et déclassement préalable du Domaine Public des parcelles AB 111 ET AB 112.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tout document en vue de la réalisation de ce projet.

53. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD).

Rapporteur : M. le maire.

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leurs projets, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expérience, le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Aussi, la Commune de Bagnères-de-Luchon a été sélectionnée par les services de l'État comme pouvant bénéficier de ce programme. La Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises sera également bénéficiaire du programme en tant qu'EPCI de rattachement.

La mise en œuvre du programme repose sur trois phases :

- **Étape 1** : signature de la convention d'adhésion au programme, signée par l'État, la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, la commune de Bagnères-de-Luchon et les partenaires du programme le 08 juin 2021 ;
- **Étape 2** : période d'initialisation d'une durée de 18 mois (retardée par le recrutement tardif de la chargée de mission qui est arrivée le 28 mars 2022). Elle se traduit en trois phases :
 - état des lieux, diagnostic et mise en place d'une stratégie avec périmètre et plan d'actions. À la suite de cela est rédigée la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- **Étape 3** : période de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en mars 2026.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), issue de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), est un outil opérationnel conférant aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- L'éligibilité de la commune au dispositif de défiscalisation « Denormandie dans l'ancien » jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- L'éligibilité aux aides de l'Anah aux travaux de réhabilitation vacants et/ou dégradés (dispositifs VIR et DIIF) ;
- La priorisation sur certains appels à projets et/ou appels à manifestation d'intérêt nationaux et régionaux ;
- La dérogation aux règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme sur certaines opérations d'aménagement / renouvellement urbain (article L152-6-4 CD, ajout loi 3DS, qui permet de déroger aux règles de retrait, aux règles relatives au gabarit et à la densité, aux obligations en matière de stationnement, ...) ;
- Le renforcement du Droit de Prémption Urbain ;
- L'encadrement des baux commerciaux, etc.

L'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire où sont imaginés des solutions « sur-mesure » pour lutter efficacement contre la dévitalisation des centres-villes. Elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, participe à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants..., tout en s'engageant dans des actions de transition écologique et énergétique.

Durant la première étape du programme, une gouvernance a été mise en place avec plusieurs instances décisionnaires. **Les modalités sont les suivantes :**

- Partage du temps de travail de la chargée de mission entre la commune (80%) et sa Communauté de Communes (20%).
- Mise en place de comités de suivi, réunissant l'équipe projet pour des temps de travail.
- Mise en place de comités technique, réunissant l'équipe projet, les partenaires du programme et les forces vives du territoire pour des ateliers et en préparation des instances décisionnaires que sont les comités de pilotage.
- Mise en place de comités de pilotage, réunissant l'équipe projet, les partenaires du programme, la DDT31 et la sous-préfecture afin de valider le travail, apporter des modifications ou des observations, permettant de faire avancer les projets.

Vu la délibération du 03 mai 2021 (n°DEL20210039) autorisant la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », la motivation de cette délibération, et dans la continuité du programme, est d'autoriser la signature de la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Annexée à la présente délibération (en cours de finalisation), la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) présente :

- Un bref état des lieux et diagnostic de la commune de Bagnères-de-Luchon et de sa Communauté de Communes justifiant les choix du plan d'actions ;
- Un périmètre et un plan d'actions détaillés, avec une maquette financière associée ;
- Des projets pour la ville de Bagnères-de-Luchon et de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises en lien étroit avec le Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT Comminges Pyrénées, le Schéma Directeur Urbain et le Plan Avenir Montagnes (mobilité) ;
- L'engagement technique et/ou financier des différents partenaires du programme ainsi que la continuité des missions après signature de la convention.

Les enjeux qui ont été ciblés se découpent en quatre axes :

- **Axe 1** : Proposer une offre habitat abordable et moderne en cœur de ville (actions habitat, offre famille, jeune actifs, saisonniers) ;
- **Axe 2** : Commerces, acteurs principaux du développement économique du territoire (actions pour les commerçants, artisans et socio-professionnels du territoire) ;
- **Axe 3** : Se déplacer en territoire rural (mobilité, cadre de vie, tourisme, attirer une nouvelle population, faciliter la mobilité des salariés) ;
- **Axe 4** : Améliorer le cadre de vie et renforcer les liens sociaux (cadre de vie, bâtiments publics, aménagement des espaces et sauvegarde des paysages).

M. le maire précise que le travail est très avancé et que le projet passe à la phase de réalisation.

Considérant les bénéfices attendus par la commune et sa Communauté de Communes de permettre la signature de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire, s'inscrivant dans un projet de revitalisation du bourg-centre, d'optimisation des conditions de vie, d'amélioration de l'attractivité et des différentes dynamiques touristiques,

M. le maire propose à l'assemblée délibérante :

- De l'autoriser à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire.

**54. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ADHESION/CADRE AU PROGRAMME
« BOURG-CENTRE 2^{EME} GENERATION » PORTE PAR LA REGION OCCITANIE PYRENEES
MEDITERRANEE.**

Rapporteur : M. le maire.

Comme expliqué par les services de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes) ;
- 77 communes ont plus de 10 000 habitants ;
- 2 109 communes représentant 1,13 million d'habitants et sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) avec parmi elles 1 612 communes totalisant plus de 800 000 habitants en zones de montagne.

Sur la base de cette nomenclature définie par l'INSEE, l'Occitanie est constituée de **215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux**. Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs... Par ailleurs, les communes rurales ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, leurs logements, leurs espaces publics, leur patrimoine...

Pour leur développement économique, elles doivent avoir la capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises. Du fait de son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et de ses politiques contractuelles territoriales, la **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie – Pyrénées Méditerranée 2^{ème} génération »**.

La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et à l'équilibre de la région.

Cette nouvelle politique se traduira par la mise à disposition d'un bouquet de dispositifs qui pourront être mobilisés sur mesure en fonction des spécificités et du Projet global de chaque Bourg Centre.

La seconde génération des contrats s'étend sur la période 2022-2028.

Vu la délibération du 06 mars 2020 (n° DEL20200031) concernant la signature d'une convention de partenariat entre la commune et le CAUE dans le cadre de l'élaboration du contrat Bourg Centre, la motivation de la présente délibération est d'autoriser la signature du contrat d'adhésion/cadre du dispositif régional Bourg-Centre.

Dans la continuité du programme Petites Villes de Demain déjà mis en place sur la commune et du plan d'actions associé, le contrat Bourg Centre Occitanie va en direction des bassins de vie ruraux, « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces...) remplissent également une fonction de centralité en termes d'offres de services aux populations d'un bassin de vie.

Le contrat permettra donc :

- D'organiser **la mise en œuvre du partenariat** entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises et la Commune de Bagnères-de-Luchon ;
- **D'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité** de la Commune de Bagnères-de-Luchon dans les domaines du tourisme, du développement de l'économie et de l'emploi, de la qualification du cadre de vie, des espaces publics, de l'habitat et de la valorisation du patrimoine naturel, architectural et culturel.
L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Considérant les bénéfices attendus pour la commune de participer au programme « Bourg Centre Occitanie – Pyrénées Méditerranée 2^{ème} génération », qui complètera les démarches entreprises dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,

M. le maire propose aux élus :

- De permettre à la commune de s'inscrire dans ce second dispositif visant à revitaliser et aménager la commune de Luchon ;
- De l'autoriser à signer le contrat cadre qui vaut contrat d'adhésion au programme Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération (diagnostics, stratégie et plan d'actions).

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve l'inscription de la commune dans ce second dispositif visant à revitaliser et aménager la commune de Luchon ;
- Autorise le maire à signer le contrat cadre qui vaut contrat d'adhésion au programme Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération (diagnostics, stratégie et plan d'actions).

55. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA CLINIQUE SAINT EXUPERY.

Rapporteur : M. le maire.

Un permis d'aménager a été accordé, afin d'urbaniser le site de l'ancien cynodrome, situé sur les parcelles cadastrées AC 328, 327, 304, 326, 287, 235, 322, 243, 254, en créant une voie de desserte et de tous les équipements nécessaires aux viabilités de 3 lots de terrains à bâtir.

Le programme des constructions contiendra deux projets médicaux pour les lots B et C, et un 3^{ème} lot A qui reste une réserve foncière de la Commune de Bagnères de Luchon.

Dans le cadre du projet d'une maison de santé, la clinique Saint Exupéry située à Toulouse a proposé d'acquérir Le lot C cadastré section AC numéros 353 d'une superficie de 2349 m² et 347 d'une superficie de 162 m² pour une superficie totale de 2511 m², pour le projet de construction d'un centre de dialyse.

M. le Maire propose aux élus de vendre les terrains cadastrés section AC numéros 353 et 347, d'une superficie totale de 2511 m² pour un montant de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros), suivant l'avis du Domaine en date du 29 septembre 2022.

Les frais afférents à l'acquisition de ce terrain sont à la charge de l'acquéreur.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Procéder à la vente du Lot C cadastré section AC numéros 353 et 347, d'une superficie totale de 2511 m² pour un montant de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros).
- L'autoriser à signer tout document correspondant.

M. SUBERCAZE estime que cela n'est pas très cher.

M. TONIOLO indique qu'il est préférable de retrouver la maison de santé et le centre de dialyse au même endroit.

M. SUBERCAZE demande s'il existe une clause dans l'acte de vente qui stipule que le terrain reviendrait à la mairie si le projet n'aboutissait pas.

M. TONIOLO répond que si le projet n'aboutissait pas, le terrain reviendrait à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve la vente du Lot C cadastré section AC numéros 353 et 347 au prix de 190 000 €.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette vente qui sera rédigé par Maître Thierry GELY, Notaire de la Commune.

56. REGULARISATION D'UNE EMPRISE FONCIERE.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire rappelle l'historique du foncier anciennement propriété de la SARL la Crémaillère.

Dans les années 80, la SARL « La crémaillère » a réalisé partiellement son programme immobilier en bordure des allées d'Etigny et l'avenue Galliéni.

Suite à des problèmes de commercialisation, s'en est suivie une procédure de redressement et de liquidation judiciaire. Lors de la recherche d'un nouveau promoteur immobilier pour finaliser l'ensemble, il est découvert que sur une partie des terrains, la mairie a réalisé un parking pour la desserte de la télécabine sans titre de propriété.

Des réunions ont eu lieu pour tenter de régulariser la situation, mais cela est resté en l'état durant de longues années.

Depuis 2012, le liquidateur, puis la société Monceau services du groupe Crédit Agricole, ayant repris par une dation en paiement aux fins de compensation des terrains objets des discussions, relance la commune pour obtenir la régularisation foncière en demandant le rachat par la ville desdites parcelles, mais bien au-dessus du prix du marché.

Ces parcelles figurent au cadastre sous les références suivantes :

Parcelles	Superficie	Lieu-dit
AI 293	779 m ²	Avenue Maréchal Galliéni
AI 337	90 m ²	
AI 338	103 m ²	
Contenance totale	942 m²	

Il s'agit désormais de parcelles non constructibles évaluées par le service des domaines (avis du 02/02/2023) à 47 300 euros avec une marge d'appréciation de +15%.

En parallèle l'union sacerdotale dans le cadre d'un projet immobilier achète la totalité des parcelles détenues par la SARL Monceau services dont les 3 terrains à usage de parking.

C'est dans ce cadre que la commune, l'union sacerdotale et Monceau Services ont convenu d'un accord, à savoir la vente à la commune par Monceau Services des 3 parcelles à usage de parking au prix de 54 000 € et à l'union sacerdotale de la totalité des parcelles restantes (316 000€).

Etant ici précisé que ces actes d'acquisition sont concomitants et sous la condition d'un protocole d'accord signé entre la ville et le crédit agricole mettant fin à tout contentieux liant les 2 entités.

Mme CAU demande si les trois places de parking réservées au Crédit Agricole à côté du cinéma seront conservées.

M. le maire répond qu'aucune place de parking n'est réservée au Crédit agricole.

Les conseillers municipaux confirment qu'elles le sont.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des 3 parcelles AI 293, 337 et 338 pour un montant de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros).
- L'autoriser à signer le protocole d'accord avec le Crédit Agricole et tout document correspondant.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition des 3 parcelles AI 293, 337 et 338 pour un montant de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros).
- Autorise le maire à signer le protocole d'accord avec le Crédit Agricole et tout document correspondant.

57. CESSION GRATUITE DU LOT B SITUE A L'ANCIEN CYNODROME POUR LE PROJET D'UNE MAISON DE SANTE : COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT-GARONNAISES.

Rapporteur : M. le maire.

Un permis d'aménager a été accordé, afin d'urbaniser le site de l'ancien cynodrome, situé sur les parcelles cadastrées AC 328, 327, 304, 326, 287, 235, 322, 243, 254, en créant une voie de desserte et de tous les équipements nécessaires aux viabilités de 3 lots de terrains à bâtir.

Le programme des constructions contiendra deux projets médicaux pour les lots B et C, et un 3ème lot A qui reste une réserve foncière de la Commune de Bagnères de Luchon.

Dans le cadre du projet d'une Maison pluridisciplinaire de Santé dans le Luchonnais, dans lequel est intégré un centre de radiologie important pour tout le bassin de vie Luchonnais, adossée à la parcelle voisine qui supportera le Centre de Dialyse.

Afin de privilégier un accès aux soins en milieu rural, la commune de Bagnères de Luchon a décidé de céder à l'euro symbolique Le lot B cadastré section AC numéros 352 d'une superficie de 1305 m², 350 d'une superficie de 205 m², 346 d'une superficie de 53 m², 344 d'une superficie de 198 m² et 342 d'une superficie de 1447 m² pour une superficie totale de 3208 m² à la CCPHG, pour le projet de construction d'une Maison de Santé.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de céder à l'euro symbolique les terrains cadastrés section AC numéros 352, 350, 346, 344 et 342, d'une superficie totale de 3208 m² à la CCPHG. Cette cession intervient dans le cadre de l'intérêt général de la commune, à savoir, permettre l'accès aux soins des administrés.

Les frais afférents à l'acquisition de ce terrain sont à la charge de l'acquéreur.

M. le maire précise qu'il a été convenu que la commune cède cette parcelle pour un euro symbolique à la communauté de communes pour qu'elle y érige la future maison de santé.

M. SUBERCAZE demande si les deux autres communes ont aussi cédé les terrains pour un euro symbolique.

Mme MIETTE indique qu'elle se renseignera pour avoir cette information.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Procéder à la cession à l'euro symbolique du Lot B cadastré AC numéros 352, 350, 346, 344 et 342, d'une superficie totale de 3208 m² à la CCPHG.
- L'autoriser à signer tout document correspondant.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide,

- De procéder à la cession à l'euro symbolique du Lot B cadastré AC numéros 352, 350, 346, 344 et 342, d'une superficie totale de 3208 m² à la CCPHG.
- D'autoriser le maire à signer tout document correspondant.

58. MAINTIEN DE LA DESTINATION HOTELLIERE EN CAS DE CESSION(S) IMMOBILIERE(S).

Rapporteur : M. le maire.

Annulée.

59. PROPOSITION D'ADDITIF DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS DE COUPES A ASSEOIR A L'ETAT D'ASSIETTE 2023 EN FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER.

Rapporteur : M. le maire.

M. le maire informe son Conseil Municipal de la proposition d'additif de l'Office National des Forêts de coupes à asseoir à l'état d'assiette 2023 en forêt relevant du Régime Forestier.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. D'approuver l'ajout à l'Etat d'Assiette de l'année **2023** des coupes présentées ci-après ;
2. De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en **2023** à la désignation des coupes ajoutées à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
3. Pour ces coupes, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
4. D'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Parcelle	Type de coupe 1	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue au plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination			Mode de commercialisation des bois prévisionnel*	
							Vente	Délivrance	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
17	EM	0.63	Non réglée	Hors plan	2023		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	EM	1	Non réglée	Hors plan	2023		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	EM	0.50	Non réglée	Hors plan	2023		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Nature de la coupe : AMEL : amélioration ; AS : coupe sanitaire ; EM : coupe d'emprise ; E : éclaircie (E1, E2, E3,...) ; EMC : ouverture cloisonnement d'exploitation ; IRR : irrégulière ; RGN : coupe de régénération (RE : régénération ensemencement ; RS : régénération secondaire ; RD : régénération définitive ; RA : coupe rase) ; SF : Taillis sous futaie ; TS : taillis simple.

Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Motif des coupes proposées en AJOUT, REPORT ou SUPPRESSION par l'ONF			Parcelles
<input type="checkbox"/>	ONF-CE	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	
<input type="checkbox"/>	ONF-SA	Conséquence de chablis et dépérissement	
<input checked="" type="checkbox"/>	ONF-EM	Emprise d'équipement, sécurité	17 ;18 ;19
<input type="checkbox"/>	ONF-EE	Enjeu environnemental, paysager ou social	
<input type="checkbox"/>	ONF-SC	Etat sylvo-cynégétique	

1

2

<input type="checkbox"/>	ONF-AR	Raison Sylvicole - Acquisition du renouvellement	
<input type="checkbox"/>	ONF-CR	Raison sylvicole - Compression non terminée	
<input type="checkbox"/>	ONF-CF	Raison sylvicole - Niveau de capital forestier	
<input type="checkbox"/>	ONF-RC	Raison commerciale	
<input type="checkbox"/>	ONF-RE	Retard d'exploitation	
<input type="checkbox"/>	ONF-TA	Transition d'aménagement	

Justification en cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe (cf article L 214-5 du CF)			Parcelles
<input type="checkbox"/>	PR-AC	Affouage, cessions	
<input type="checkbox"/>	PR-CU	Conflit d'usage	
<input type="checkbox"/>	PR-DE	Desserte	
<input type="checkbox"/>	PR-FO	Foncier	
<input type="checkbox"/>	PR-RI	Raison financière	
<input type="checkbox"/>	PR-UR	Urgence	
<input type="checkbox"/>	PR-AU	Autre cas de figure (à préciser) :	

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. AZEMAR Eric

M. TORRES Gilbert

Ventes de bois aux particuliers

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Il est précisé que le maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) sus-visées.

Il est proposé au conseil municipal de donner pouvoir à monsieur le maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'ajout à l'Etat d'Assiette de l'année **2023** des coupes exposées en séance ;
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en **2023** à la désignation des coupes ajoutées à l'état d'assiette telles que présentées en séance ;
- précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation tel qu'inscrit dans la présente délibération ;

- dit que le Préfet de Région sera informé des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus ;
- donne pouvoir à monsieur le maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

60. QUESTIONS DIVERSES.

Les conseillers municipaux s'enquèrent de la date du prochain conseil.

M. le maire répond qu'il aura lieu le vendredi 14 avril.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 39.